

Réunion de bureau – Relevé de décisions

Date : **Jeudi 23 mars 2023, 11h00**

Excusés : Pascal CLAUDEL, Michel GOUNON.

Diffusion : Conseillers d'Agglomération, mairies, CODIR

Affaires courantes –

Finances - comptes de gestion 2022

Considérant

- ✓ la présentation du CA 2022
- ✓ la ventilation des dépenses et recettes par budgets, directions, services et opérations.

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le vote des comptes administratifs doit être précédé du vote des Comptes de gestion 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 d'ARCHE Agglo et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après avoir constaté que les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2022, sont conformes à ceux des comptes de gestion. Ces résultats sont les suivants :

	Budget général	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	39 131 018,00 €	3 936 934,43 €
Recettes	43 590 894,43 €	5 544 939,45 €
Résultat exercice 2022	4 459 876,43 €	1 608 005,02 €
Résultat N-1	1 886 873,75 €	-2 362 812,92 €
Résultat de clôture	6 346 750,18 €	-754 807,90 €

	BA "développement économique"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 342 264,82 €	2 838 300,98 €
Recettes	3 254 791,28 €	2 845 054,60 €
Résultat exercice 2022	912 526,46 €	6 753,62 €
Résultat N-1	0,00 €	-705 525,88 €
Résultat de clôture	912 526,46 €	-698 772,26 €

	BA "Linaë"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	704 548,57 €	387 695,32 €
Recettes	1 103 035,53 €	307 772,10 €
Résultat exercice 2022	398 486,96 €	-79 923,22 €
Résultat N-1	0,00 €	-286 951,75 €
Résultat de clôture	398 486,96 €	-366 874,97 €

	BA "ANC"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	186 810,66 €	0,00 €
Recettes	216 879,48 €	10 148,48 €
Résultat exercice 2022	30 068,82 €	10 148,48 €
Résultat N-1	-70 682,27 €	29 652,67 €
Résultat de clôture	-40 613,45 €	39 801,15 €

	BA "camping Domaine du Lac de Champos"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	256 927,64 €	56 815,40 €
Recettes	357 516,93 €	65 973,09 €
Résultat exercice 2022	100 589,29 €	9 157,69 €
Résultat N-1	52 450,50 €	-11 552,49 €
Résultat de clôture	153 039,79 €	-2 394,80 €

	BA "transport"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 447 045,73 €	11 088,00 €
Recettes	3 539 147,57 €	61 003,35 €
Résultat exercice 2022	92 101,84 €	49 915,35 €
Résultat N-1	125 685,57 €	-22 251,05 €
Résultat de clôture	217 787,41 €	27 664,30 €

	BA "zones d'activités"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 501 827,95 €	7 155 202,85 €
Recettes	5 501 827,95 €	7 924 993,83 €
Résultat exercice 2022	0,00 €	769 790,98 €
Résultat N-1	0,00 €	-1 628 092,67 €
Résultat de clôture	0,00 €	-858 301,69 €

	Régie AEP	
	Dépenses	Recettes
Dépenses	1 398 933,79 €	371 888,04 €
Recettes	2 022 850,06 €	199 667,58 €
Résultat exercice 2022	623 916,27 €	-172 220,46 €
Résultat N-1	606 746,23 €	58 565,48 €
Résultat comptable au 31/12/2022	1 230 662,50 €	-113 654,98 €

	Régie assainissement	
	Dépenses	Recettes
Dépenses	3 441 426,95 €	2 130 338,17 €
Recettes	3 132 603,27 €	1 874 662,43 €
Résultat exercice 2022	-308 823,68 €	-255 675,74 €
Résultat N-1	748 703,87 €	160 668,79 €
Résultat comptable au 31/12/2022	439 880,19 €	-95 006,95 €

	Autorité de gestion AEP	
	Dépenses	Recettes
Dépenses	69 951,67 €	37 084,21 €
Recettes	148 833,58 €	125 647,81 €
Résultat exercice 2022	78 881,91 €	88 563,60 €
Résultat N-1	209 913,53 €	137 983,51 €
Résultat comptable au 31/12/2022	288 795,44 €	226 547,11 €

	Autorité de gestion assainissement	
	Dépenses	Recettes
Dépenses	429 632,64 €	330 792,28 €
Recettes	640 310,76 €	443 231,86 €
Résultat exercice 2022	210 678,12 €	112 439,58 €
Résultat N-1	584 518,02 €	427 303,66 €
Résultat comptable au 31/12/2022	795 196,14 €	539 743,24 €

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 par ARCHE Agglo ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- DE DECLARER que les comptes de gestion d'ARCHE Agglo : général, Développement économique, Espace aquatique Linaë, Service Public de l'Assainissement Non Collectif, Domaine du Lac de Champos, Transport, Zones d'activités, Régie de l'eau, Régie de l'assainissement, Autorité de gestion de l'eau, Autorité de gestion de l'assainissement dressés pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Finances – comptes administratifs & affectation des résultats

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil d'Agglomération réuni sous la Présidence de M. Frédéric SAUSSET délibérant sur les comptes administratifs des Budgets 2022 d'ARCHE Agglo est invité à donner acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2022, de la sincérité des « restes à réaliser » et à se prononcer sur l'affectation des résultats, lesquels se résument ainsi :

Budget principal

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	7 713 243,82 €	8 905 690,00 €	7 926 294,16 €
012	charges salariales	10 172 785,03 €	10 955 579,00 €	10 955 334,72 €
014	versement d'impôts	11 105 285,83 €	11 232 935,00 €	11 232 709,44 €
66	charges financières	183 856,22 €	200 000,00 €	182 571,61 €
65	autres charges de gestion	7 582 728,47 €	8 586 938,54 €	7 655 972,89 €
67	charges exceptionnelles	92 831,26 €	53 820,00 €	44 615,81 €
68	provisions réglementaires	2 131,23 €	6 700,00 €	4 121,30 €
022	dépenses imprévues	- €	800 001,46 €	- €
023	virement section d'investissement	- €	2 981 424,00 €	- €
042	dotations aux amortissements	1 319 093,16 €	1 130 000,00 €	1 129 398,07 €
Total dépenses		38 171 955,02 €	44 853 088,00 €	39 131 018,00 €
13	atténuation de charges	121 890,43 €	145 000,54 €	204 299,68 €
70	produits des services	4 334 112,14 €	4 496 913,00 €	5 187 271,32 €
73	impôts et taxes	26 152 538,00 €	28 257 856,00 €	28 652 462,00 €
74	dotations, sub, participations	9 221 879,04 €	9 661 172,00 €	9 084 276,52 €
75	autres produits de gestion	540 524,06 €	391 272,71 €	403 027,10 €
76	produits financiers	86,81 €	- €	14,44 €
77	produits exceptionnels	185 444,60 €	9 200,00 €	54 788,37 €
002	excédent d'exploitation reporté	- €	1 886 873,75 €	- €
042	opération d'ordres	6 265,00 €	4 800,00 €	4 755,00 €
Total recettes		40 562 740,08 €	44 853 088,00 €	43 590 894,43 €
Résultat de clôture				4 459 876,43 €

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR 2022
001	résultat reporté	2 362 812,92 €		
020	dépenses imprévues	0,00 €		
040	amortissements	4 800,00 €	4 755,00 €	
10	trop perçu FCTVA	10 625,00 €	10 625,00 €	
16	capital des emprunts	1 147 800,00 €	946 090,01 €	
20	immobilisations incorporelles	1 084 613,12 €	337 247,05 €	397 230,20 €
204	subvention d'équipement	1 763 046,60 €	536 422,30 €	733 077,88 €
21	immobilisations corporelles	2 230 353,72 €	1 253 765,65 €	204 357,83 €
23	immobilisations en cours	7 636 956,64 €	848 029,42 €	87 081,13 €
27	Autres immobilisation finncières	63 200,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total dépenses		16 304 208,00 €	3 936 934,43 €	1 421 747,04 €
			5 358 681,47 €	

021	virement de la section d'expl.	2 981 424,00 €		
024	cessions	120 000,00 €		
10	dotations, fonds divers	4 282 590,24 €	3 106 130,22 €	
13	subvention	4 293 866,82 €	1 272 971,60 €	245 131,82 €
16	emprunt	3 496 326,94 €	30 621,46 €	
21	immobilisations corporelles	0,00 €	201,10 €	
23	immobilisations en cours	0,00 €	5 617,00 €	
040	amortissements	1 130 000,00 €	1 129 398,07 €	
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total recettes		16 304 208,00 €	5 544 939,45 €	245 131,82 €
			5 790 071,27 €	

431 389,80 €

Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 886 873,75 €
Opérations de l'exercice	39 131 018,00 €	43 590 894,43 €
Totaux	39 131 018,00 €	45 477 768,18 €
Résultat de clôture	0,00 €	6 346 750,18 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
2 362 812,92 €	
3 936 934,43 €	5 544 939,45 €
6 299 747,35 €	5 544 939,45 €
754 807,90 €	0,00 €

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
475 939,17 €	
43 067 952,43 €	49 135 833,88 €
43 543 891,60 €	49 135 833,88 €
0,00 €	5 591 942,28 €

Besoin de financement
Excédent de financement

754 807,90 €
0,00 €

Restes à réaliser

1 421 747,04 € 245 131,82 €

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

1 176 615,22 €
0,00 €

Besoin total de financement
Excédent Total de financement

1 931 423,12 €
0,00 €

Excédent de Fonctionnement capitalisé
Excédent de Fonctionnement reporté

1 931 423,12 €
4 415 327,06 €

Budget annexe « développement économique »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	452 159,09 €	566 076,00 €	387 646,06 €
012	charges salariales	314 208,88 €	322 478,00 €	317 334,90 €
014	versement d'impôts	0,00 €	22 360,00 €	22 354,97 €
66	charges financières	138 369,50 €	143 900,00 €	141 320,44 €
65	autres charges de gestion	867 400,00 €	867 950,00 €	867 950,00 €
67	charges exceptionnelles	840,60 €	5 000,00 €	3 331,26 €
68	provisions réglementaires	896,73 €	1 045,46 €	1 044,19 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	1 013 789,54 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	245 748,00 €	270 000,00 €	601 283,00 €
Total dépenses		2 019 622,80 €	3 212 599,00 €	2 342 264,82 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	112 002,73 €	177 300,00 €	167 576,52 €
73	impôts et taxes	227 323,74 €	210 000,00 €	297 244,50 €
74	dotations, sub, participations	35 838,00 €	25 749,00 €	88 107,61 €
75	autres produits de gestion	2 482 838,59 €	2 764 550,00 €	2 342 899,47 €
76	produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	produits exceptionnels	8 477,08 €	0,00 €	324 189,18 €
042	opération d'ordres	34 774,00 €	35 000,00 €	34 774,00 €
Total recettes		2 901 254,14 €	3 212 599,00 €	3 254 791,28 €

Résultat de clôture			912 526,46 €
----------------------------	--	--	---------------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR 2022
001	résultat reporté	705 525,88 €		
040	amortissements	35 000,00 €	34 774,00 €	
16	capital des emprunts	479 796,00 €	471 663,27 €	
20	immobilisations incorporelles	35 000,00 €	575,27 €	
204	subvention d'équipement	1 999 027,00 €	1 728 318,00 €	207 204,00 €
21	immobilisations corporelles	101 723,40 €	29 475,65 €	49 042,16 €
23	immobilisations en cours	937 040,60 €	373 709,27 €	274 049,09 €
27	autres immobilisation financières	0,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	220 000,12 €	199 785,52 €	68 815,04 €
Total dépenses		4 513 113,00 €	2 838 300,98 €	599 110,29 €
			3 437 411,27 €	

001	résultat reporté	0,00 €		
021	virement de la section d'expl.	1 007 489,54 €		
024	cessions	400 000,00 €		
10	excédent de fonct capitalisé	887 931,34 €	881 631,34 €	
13	subvention	552 692,00 €	172 109,00 €	149 892,00 €
16	emprunt	1 175 000,00 €	1 175 000,00 €	
21	immobilisations corporelles	0,00 €	190 126,58 €	
23	immobilisations en cours	0,00 €	15 031,26 €	
45	travaux pour compte de tiers	260 000,12 €		235 464,09 €
040	amortissements	270 000,00 €	411 156,42 €	
Total recettes		4 553 113,00 €	2 845 054,60 €	385 356,09 €
			3 230 410,69 €	

-207 000,58 €

Budget annexe développement économique

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			705 525,88 €		705 525,88 €	
Opérations de l'exercice	2 342 264,82 €	3 254 791,28 €	2 838 300,98 €	2 845 054,60 €	5 180 565,80 €	6 099 845,88 €
Totaux	2 342 264,82 €	3 254 791,28 €	3 543 826,86 €	2 845 054,60 €	5 886 091,68 €	6 099 845,88 €
Résultat de clôture	0,00 €	912 526,46 €	698 772,26 €	0,00 €	0,00 €	213 754,20 €

Besoin de financement
Excédent de financement

698 772,26 €
0,00 €

Restes à réaliser

599 110,29 €	385 356,09 €
---------------------	---------------------

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

213 754,20 €
0,00 €

Besoin total de financement
Excédent Total de financement

912 526,46 €
0,00 €

Excédent de Fonctionnement capitalisé
Excédent de Fonctionnement reporté

912 526,46 €
0,00 €

Budget annexe « centre aquatique Linaë »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	146 223,47 €	263 536,45 €	206 794,42 €
012	charges salariales	35 177,68 €	- €	- €
014	versement d'impôts	- €	- €	- €
66	charges financières	68 402,13 €	84 400,00 €	75 754,15 €
65	autres charges de gestion	410 000,00 €	422 000,00 €	422 000,00 €
023	virement section d'investissement	- €	437 800,90 €	- €
042	dotations aux amortissements	- €	1 012,65 €	- €
Total dépenses		659 803,28 €	1 208 750,00 €	704 548,57 €
13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	14 905,11 €	13 000,00 €	15 138,11 €
73	impôts et taxes	- €	- €	- €
74	dotations, sub, participations	22 088,86 €	17 180,00 €	26 465,18 €
75	autres produits de gestion	900 072,05 €	1 132 270,00 €	1 055 140,24 €
76	produits financiers	- €	- €	- €
77	produits exceptionnels	- €	40 000,00 €	- €
042	opération d'ordres	6 292,00 €	6 300,00 €	6 292,00 €
Total recettes		943 358,02 €	1 208 750,00 €	1 103 035,53 €
Résultat de clôture				398 486,96 €

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2021	RAR 2021
001	résultat reporté	286 951,75 €		
16	capital des emprunts	381 500,00 €	381 403,32 €	
20	immobilisations incorporelles	10 000,00 €		
21	immobilisations corporelles	40 000,90 €		31 611,99 €
23	immobilisations en cours	20 820,35 €		
040	opération d'ordres	6 300,00 €	6 292,00 €	
Total dépenses		745 573,00 €	387 695,32 €	31 611,99 €
			419 307,31 €	
021	virement de la section d'expl.	437 800,90 €		
10	excédent fonct capitalisé	307 772,10 €	307 772,10 €	
Total recettes		745 573,00 €	307 772,10 €	0,00 €
			307 772,10 €	
			-111 535,21 €	

Budget annexe LINAË

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			286 951,75 €		286 951,75 €	
Opérations de l'ex	704 548,57 €	1 103 035,53 €	387 695,32 €	307 772,10 €	1 092 243,89 €	1 410 807,63 €
Totaux	704 548,57 €	1 103 035,53 €	674 647,07 €	307 772,10 €	1 379 195,64 €	1 410 807,63 €
Résultat de clôture	0,00 €	398 486,96 €	366 874,97 €	0,00 €	0,00 €	31 611,99 €
Besoin de financement			366 874,97 €			
Excédent de financement			0,00 €			
Restes à réaliser			31 611,99 €	0,00 €		
Besoin de financement des restes à réaliser			31 611,99 €			
Excédent de financement des restes à réaliser			0,00 €			
Besoin total de financement			398 486,96 €			
Excédent Total de financement			0,00 €			
Excédent de Fonctionnement capitalisé			398 486,96 €			
Excédent de Fonctionnement reporté			0,00 €			

Budget annexe « SPANC »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	22 252,20 €	21 935,00 €	18 818,53 €
012	charges salariales	161 726,07 €	156 628,00 €	155 657,11 €
67	charges exceptionnelles	820,00 €	- €	300,00 €
68	provisions	1 347,38 €	2 089,73 €	1 886,54 €
002	déficit de foncti reporté	- €	70 682,27 €	- €
042	dotations aux amortissements	10 138,00 €	10 200,00 €	10 148,48 €
Total dépenses		196 283,65 €	261 535,00 €	186 810,66 €

13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	78 650,00 €	124 260,00 €	74 460,00 €
75	autres produits de gestion	71 175,88 €	137 275,00 €	97 473,85 €
042	opération d'ordres	- €	- €	- €
Total recettes		196 283,65 €	261 535,00 €	216 879,48 €

Résultat de cloture				30 068,82 €
----------------------------	--	--	--	--------------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	0,00 €		
20	immobilisations incorporelles	0,00 €		
21	immobilisations corporelles	45 853,00 €		
23	immobilisations en cours	0,00 €		
Total dépenses		45 853,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €

021	virement de la section d'expl.	0,00 €		
001	résultat reporté	29 652,67 €		
024	cessions	0,00 €		
10	FCTVA	6 000,33 €		
13	subvention	0,00 €		
16	emprunt	0,00 €		
27	immobilisations financières	0,00 €		
040	ammortissements	10 200,00 €	10 148,48 €	
Total recettes		45 853,00 €	10 148,48 €	0,00 €
				10 148,48 €

10 148,48 €

Budget annexe SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	70 682,27 €		0,00 €	29 652,67 €	41 029,60 €	
Opérations de l'exercice	186 810,66 €	216 879,48 €	0,00 €	10 148,48 €	186 810,66 €	227 027,96 €
Totaux	257 492,93 €	216 879,48 €	0,00 €	39 801,15 €	227 840,26 €	227 027,96 €
Résultat de clôture	40 613,45 €	0,00 €	0,00 €	39 801,15 €	812,30 €	0,00 €

Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	39 801,15 €

Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
-------------------	--------	--------

Besoin de financement des restes à réaliser	0,00 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €

Besoin total de financement	0,00 €
Excédent Total de financement	39 801,15 €

Déficit de Fonctionnement capitalisé	40 613,45 €
Excédent de Fonctionnement reporté	0,00 €

Budget annexe « transport »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	3 047 663,55 €	3 321 340,00 €	3 205 581,36 €
012	charges salariales	161 714,27 €	164 541,00 €	164 541,00 €
014	reversement d'impôts	10 207,44 €	4 500,00 €	- €
65	autres charges de gestion	169 293,88 €	67 404,62 €	67 254,62 €
67	charges exceptionnelles	157,50 €	1 000,00 €	92,25 €
68	provisions	- €	11,43 €	10,50 €
023	virement section d'investissement	- €	25 928,95 €	- €
042	dotations aux amortissements	3 446,00 €	9 600,00 €	9 566,00 €
Total dépenses		3 392 482,64 €	3 594 326,00 €	3 447 045,73 €

13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	60 552,50 €	78 000,00 €	27 852,90 €
73	impôts et taxes	891 311,99 €	860 000,43 €	1 067 654,67 €
74	dotations, sub, participations	2 442 640,00 €	2 530 640,00 €	2 443 640,00 €
002	excédent d'exploitation reporté	- €	125 685,57 €	- €
042	opération d'ordres	- €	- €	- €
Total recettes		3 399 004,49 €	3 594 326,00 €	3 539 147,57 €

Resultat de cloture	92 101,84 €
----------------------------	--------------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	22 251,05 €		
21	immobilisations corporelles	53 588,95 €	11 088,00 €	15 840,00 €
23	immobilisations en cours	0,00 €		
Total dépenses		75 840,00 €	11 088,00 €	15 840,00 €
			26 928,00 €	
021	virement de la section d'expl.	25 928,95 €		
10	dotations et fonds divers	32 543,05 €	30 733,75 €	
13	subvention	7 768,00 €	20 703,60 €	7 768,00 €
040	amortissements	9 600,00 €	9 566,00 €	
Total recettes		75 840,00 €	61 003,35 €	7 768,00 €
			68 771,35 €	
			41 843,35 €	

Budget annexe Transport

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		125 685,57 €	22 251,05 €			103 434,52 €
Opérations de l'exercice	3 447 045,73 €	3 539 147,57 €	11 088,00 €	61 003,35 €	3 458 133,73 €	3 600 150,92 €
Totaux	3 447 045,73 €	3 664 833,14 €	33 339,05 €	61 003,35 €	3 458 133,73 €	3 703 585,44 €
Résultat de clôture	0,00 €	217 787,41 €	0,00 €	27 664,30 €	0,00 €	245 451,71 €

Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	27 664,30 €

Restes à réaliser	15 840,00 €	7 768,00 €
-------------------	-------------	------------

Besoin de financement des restes à réaliser	8 072,00 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €

Besoin total de financement	0,00 €
Excédent Total de financement	19 592,30 €

Excédent de Fonctionnement capitalisé	
Excédent de Fonctionnement reporté	217 787,41 €

Budget annexe « camping Domaine du Lac de Champos »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	155 455,19 €	221 293,00 €	169 264,68 €
65	autres charges de gestion	95 017,00 €	78 863,09 €	78 863,09 €
67	charges exceptionnelles	1 479,62 €	500,00 €	0,00 €
68	provisions	292,87 €	293,00 €	292,87 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	87 490,91 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	10 005,55 €	8 510,00 €	8 507,00 €
Total dépenses		262 250,23 €	396 950,00 €	256 927,64 €
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	296 344,12 €	344 499,50 €	357 494,93 €
023	excédent d'exploitation reporté	- €	52 450,50 €	0,00 €
042	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes		296 524,12 €	396 950,00 €	357 516,93 €
Résultat de cloture				100 589,29 €

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	11 552,49 €		
20	immobilisations incorporelles	70 198,00 €	16 914,00 €	
21	immobilisations corporelles	58 966,51 €	39 901,40 €	5 766,58 €
23	immobilisations en cours	0,00 €		
Total dépenses		140 717,00 €	56 815,40 €	5 766,58 €
			62 581,98 €	
021	virement de la section d'expl.	87 490,91 €		
10	dotations et fonds divers	44 716,09 €	44 716,09 €	
13	subvention	0,00 €	12 750,00 €	
16	emprunt	0,00 €		
27	immobilisations financières	0,00 €		
040	ammortissements	8 510,00 €	8 507,00 €	
Total recettes		140 717,00 €	65 973,09 €	0,00 €
			65 973,09 €	
			3 391,11 €	

Budget annexe Camping de Champos

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		52 450,50 €	11 552,49 €			40 898,01 €
Opérations de l'exercice	256 927,64 €	357 516,93 €	56 815,40 €	65 973,09 €	313 743,04 €	423 490,02 €
Totaux	256 927,64 €	409 967,43 €	68 367,89 €	65 973,09 €	313 743,04 €	464 388,03 €
Résultat de clôture	0,00 €	153 039,79 €	2 394,80 €	0,00 €	0,00 €	150 644,99 €
Besoin de financement			2 394,80 €			
Excédent de financement			0,00 €			
Restes à réaliser			5 766,58 €	0,00 €		
Besoin de financement des restes à réaliser			5 766,58 €			
Excédent de financement des restes à réaliser			0,00 €			
Besoin total de financement			8 161,38 €			
Excédent Total de financement			0,00 €			
Excédent de Fonctionnement capitalisé			8 161,38 €			
Excédent de Fonctionnement reporté			144 878,41 €			

Budget annexe « zones d'activités »

Vote section d'exploitation

		Budget 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	3 066 350,00 €	2 410 135,84 €	188 274,32 €
66	charges financières	18 300,00 €	40 778,00 €	38 079,90 €
65	autres charges de gestion	0,00 €	1,00 €	
67	charges exceptionnelles	0,00 €	160 000,00 €	155 000,00 €
043	opérations d'ordre	18 300,00 €	198 578,00 €	195 479,90 €
042	opérations d'ordre	5 847 822,69 €	6 586 004,79 €	4 924 993,83 €
Total dépenses		8 950 772,69 €	9 395 497,63 €	5 501 827,95 €

013	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	
70	produits des services	3 791 125,00 €	2 585 065,00 €	1 206 954,33 €
73	impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	
74	dotations, sub, participations	60 000,00 €	680 000,00 €	70 745,80 €
75	autres produits de gestion	0,00 €	1,00 €	
77	produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	737,26 €
043	opérations d'ordres	18 300,00 €	198 578,00 €	195 479,90 €
042	opérations d'ordres	5 081 347,69 €	5 931 853,63 €	4 027 910,66 €
Total recettes		8 950 772,69 €	9 395 497,63 €	5 501 827,95 €

Résultat de cloture			0,00 €
----------------------------	--	--	---------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
20	immobilisations incorporelles	0,00 €		
16	capital des emprunts	3 127 400,00 €	3 127 292,19 €	
001	résultats reportés	1 628 092,67 €		
040	opérations d'ordres	5 931 852,83 €	4 027 910,66 €	
Total dépenses		10 687 345,50 €	7 155 202,85 €	0,00 €
			7 155 202,85 €	

16	emprunts CT	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	
16	emprunt équilibre	1 101 341,51 €		
040	opérations d'ordres	6 586 004,79 €	4 924 993,83 €	
Total recettes		10 687 346,30 €	7 924 993,83 €	0,00 €
			7 924 993,83 €	

769 790,98 €

Budget annexes Zones d'activités économiques

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			1 628 092,67		1 628 092,67	
Opérations de l'exercice	5 501 827,95	5 501 827,95	7 155 202,85	7 924 993,83	12 657 030,80	13 426 821,78
Totaux	5 501 827,95	5 501 827,95	8 783 295,52	7 924 993,83	14 285 123,47	13 426 821,78
Résultat de clôture	0,00	0,00	858 301,69	0,00	858 301,69	0,00
Besoin de financement			858 301,69			
Excédent de financement			0,00			
Restes à réaliser			0,00	0,00		
Besoin de financement des restes à réaliser			0,00			
Excédent de financement des restes à réaliser			0,00			
Besoin total de financement			858 301,69			
Excédent Total de financement			0,00			
Excédent de Fonctionnement capitalisé			0,00			
Excédent de Fonctionnement reporté			0,00			

Budget annexe « régie AEP » « autorité de gestion AEP

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	1 209 871,60 €	1 363 858,00 €	903 593,25 €
012	charges salariales	199 950,16 €	226 816,00 €	212 723,26 €
66	charges financières	80 375,08 €	76 700,00 €	65 409,11 €
65	autres charges de gestion	219,07 €	20 000,00 €	0,00 €
67	charges exceptionnelles	39 455,39 €	283 865,27 €	23 989,65 €
68	provision pour dépréciation	0,00 €	14 151,00 €	12 547,94 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	88 657,00 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	336 498,73 €	0,00 €
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	187 760,92 €	188 335,00 €	180 670,58 €
Total dépenses		1 717 632,22 €	2 598 881,00 €	1 398 933,79 €
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	1 859 947,58 €	1 946 889,77 €	1 978 100,91 €
75	autres produits de gestion	5 652,63 €	6 500,00 €	6 068,40 €
023	excédent d'exploitation reporté	197 762,86 €	606 746,23 €	0,00 €
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	opération d'ordres	35 144,53 €	38 745,00 €	38 680,75 €
Total recettes		2 323 294,55 €	2 598 881,00 €	2 022 850,06 €
Résultat de clôture				623 916,27 €

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR 2022
040	ammortissement des sub	38 745,00 €	38 680,75 €	
13	subvention d'équipement	22 080,00 €		
16	capital des emprunts	192 500,00 €	181 731,07 €	
20	immobilisations incorporelles	102 306,64 €	16 639,42 €	56 326,64 €
21	immobilisations corporelles	398 390,57 €	36 076,07 €	80 698,45 €
23	immobilisations en cours	406 000,79 €	98 760,73 €	185 992,40 €
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total dépenses		1 160 023,00 €	371 888,04 €	323 017,49 €
			694 905,53 €	

021	virement de la section d'expl.	336 498,73 €		
001	résultat reporté	58 565,48 €		
13	subvention	576 623,79 €	18 997,00 €	248 512,00 €
040	ammortissements	188 335,00 €	180 670,58 €	
Total recettes		1 160 023,00 €	199 667,58 €	248 512,00 €
			448 179,58 €	

-246 725,95 €

Budget annexe « autorité de gestion AEP »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	7 839,16 €	15 229,00 €	8 809,98 €
012	charges salariales	18 130,52 €	19 768,00 €	14 426,34 €
66	charges financières	2 382,56 €	2 800,00 €	2 132,54 €
65	autres charges de gestion	0,00 €	500,86 €	0,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €	212 831,72 €	0,00 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	44 295,42 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	9 489,94 €	44 677,00 €	44 582,81 €
Total dépenses		37 842,18 €	358 102,00 €	69 951,67 €
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	128 625,49 €	120 000,86 €	120 692,95 €
77	produits exceptionnels	16 387,61 €	16 387,61 €	16 387,61 €
002	excédent d'exploitation reporté	100 487,23 €	209 913,53 €	0,00 €
042	opération d'ordres	2 255,38 €	11 800,00 €	11 752,87 €
Total recettes		247 755,71 €	358 102,00 €	148 833,58 €
Résultat de clôture				78 881,91 €

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	0,00 €		
040	ammortissement des sub	11 800,00 €	11 752,87 €	
16	capital des emprunts	5 150,00 €	5 142,88 €	
20	immobilisations incorporelles	46 480,00 €	6 673,46 €	35 154,37 €
21	immobilisations corporelles	186 640,00 €	13 515,00 €	
23	immobilisations en cours	74 750,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total dépenses		324 820,00 €	37 084,21 €	35 154,37 €
			72 238,58 €	

021	virement de la section d'expl.	44 295,42 €		
001	résultat N-1	137 983,51 €		
10	dotations, fonds divers	81 065,00 €	81 065,00 €	
13	subvention	16 799,07 €		
040	ammortissements	44 677,00 €	44 582,81 €	
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total recettes		324 820,00 €	125 647,81 €	0,00 €
			125 647,81 €	

53 409,23 €

Budget annexe Eau potable

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		606 746,23 €		58 565,48 €		665 311,71 €
Opérations de l'exercice	1 398 933,79 €	2 022 850,06 €	371 888,04 €	199 667,58 €	1 770 821,83 €	2 222 517,64 €
Totaux	1 398 933,79 €	2 629 596,29 €	371 888,04 €	258 233,06 €	1 770 821,83 €	2 887 829,35 €
Résultat de clôture BG	0,00 €	1 230 662,50 €	113 654,98 €	0,00 €	0,00 €	1 117 007,52 €
Résultat de clôture du BA ADG Eau	0,00 €	288 795,44 €		226 547,11 €		515 342,55 €
Résultats cumulés	0,00 €	1 519 457,94 €	113 654,98 €	226 547,11 €		1 632 350,07 €
Résultat de clôture cumulé	0,00 €	1 519 457,94 €	0,00 €	112 892,13 €		1 632 350,07 €
Besoin de financement			0,00 €			
Excédent de financement			112 892,13 €			
Restes à réaliser			358 171,86 €	248 512,00 €		
Besoin de financement des restes à réaliser			109 659,86 €			
Excédent de financement des restes à réaliser			0,00 €			
Besoin total de financement			0,00 €			
Excédent Total de financement			3 232,27 €			
Excédent de Fonctionnement capitalisé			0,00 €			
Excédent de Fonctionnement reporté			1 519 457,94 €			

Budget annexe « régie de l'assainissement »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	1 146 083,41 €	1 466 888,00 €	1 183 707,07 €
012	charges salariales	516 379,39 €	596 593,00 €	572 406,38 €
66	charges financières	256 593,86 €	219 350,00 €	213 105,15 €
65	autres charges de gestion	170 701,93 €	115 000,00 €	83 695,60 €
67	charges exceptionnelles	3 943,96 €	10 000,00 €	8 166,12 €
68	provision pour dépréciation	0,00 €	4 619,70 €	4 306,11 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	0,40 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	238 201,90 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	1 377 203,23 €	1 445 913,00 €	1 376 040,52 €
Total dépenses		3 470 905,78 €	4 096 566,00 €	3 441 426,95 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	2 654 803,38 €	2 644 050,00 €	2 647 526,64 €
73	impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	dotations, sub, participations	108 539,49 €	89 659,00 €	13 151,51 €
75	autres produits de gestion	0,00 €	4 000,70 €	0,00 €
76	produits financiers	7,80 €	0,00 €	1,22 €
77	produits exceptionnels	496 251,92 €	59 216,43 €	59 403,14 €
023	excédent d'exploitation reporté	409 071,42 €	748 703,87 €	0,00 €
042	opération d'ordres	550 935,64 €	550 936,00 €	412 520,76 €
Total recettes		4 219 609,65 €	4 096 566,00 €	3 132 603,27 €

Résultat de cloture		-	308 823,68 €
----------------------------	--	---	---------------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	0,00 €		
16	capital des emprunts	561 000,00 €	558 987,12 €	
20	immobilisations incorporelles	522 545,35 €	133 961,77 €	158 124,11 €
21	immobilisations corporelles	437 015,03 €	95 307,85 €	97 021,50 €
23	immobilisations en cours	1 469 973,62 €	929 560,67 €	565 984,45 €
040	amortissement sub	550 936,00 €	412 520,76 €	
Total dépenses		3 541 470,00 €	2 130 338,17 €	821 130,06 €
			2 951 468,23 €	

021	virement de la section d'expl.	238 201,90 €		
001	résultat reporté	160 668,79 €		
10	dotations, fonds divers	84 585,91 €	84 585,91 €	
13	subvention	972 100,40 €	414 036,00 €	395 828,00 €
16	emprunt	640 000,00 €		
040	ammortissements	1 445 913,00 €	1 376 040,52 €	
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total recettes		3 541 470,00 €	1 874 662,43 €	395 828,00 €
			2 270 490,43 €	

-680 977,80 €

Budget annexe « autorité de gestion assainissement »

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	126 951,11 €	137 158,11 €	48 380,91 €
012	charges salariales	30 552,78 €	80 467,00 €	80 309,36 €
014	versement d'impôts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66	charges financières	16 523,12 €	17 000,00 €	15 532,75 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	498,68 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	629 818,89 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	161 454,05 €	288 973,00 €	285 408,30 €
Total dépenses		335 481,06 €	1 153 917,00 €	429 632,64 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	470 898,96 €	453 360,11 €	526 297,88 €
74	dotations, sub, participations	5 432,35 €	7 532,00 €	5 528,31 €
77	produits exceptionnels	69 194,44 €	36 144,87 €	36 144,87 €
023	excédent d'exploitation reporté	333 603,48 €	584 518,02 €	0,00 €
042	opération d'ordres	40 869,85 €	72 362,00 €	72 339,70 €
Total recettes		919 999,08 €	1 153 917,00 €	640 310,76 €

Résultat de clôture			210 678,12 €
----------------------------	--	--	---------------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	0,00 €		
16	capital des emprunts	27 530,00 €	27 527,39 €	
20	immobilisations incorporelles	174 260,00 €	24 506,82 €	7 240,08 €
21	immobilisations corporelles	259 049,63 €	85 786,33 €	195,00 €
23	immobilisations en cours	1 224 776,37 €	120 632,04 €	51 230,64 €
040	amortissement sub	72 362,00 €	72 339,70 €	
Total dépenses		1 757 978,00 €	330 792,28 €	58 665,72 €
			389 458,00 €	

021	virement de la section d'expl.	629 818,89 €		
001	résultat N-1	427 303,66 €		
10	dotations, fonds divers	91 764,26 €	91 764,26 €	
13	subvention	320 118,19 €	66 059,30 €	211 104,70 €
040	amortissements	288 973,00 €	285 408,30 €	
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
Total recettes		1 757 978,00 €	443 231,86 €	211 104,70 €
			654 336,56 €	

264 878,56 €

Budget annexe Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		748 703,87 €		160 668,79 €		909 372,66 €
Opérations de l'exercice	3 441 426,95 €	3 132 603,27 €	2 130 338,17 €	1 874 662,43 €	5 571 765,12 €	5 007 265,70 €
Totaux	3 441 426,95 €	3 881 307,14 €	2 130 338,17 €	2 035 331,22 €	5 571 765,12 €	5 916 638,36 €
Résultat de clôture BA Régie Assainissement	0,00 €	439 880,19 €	95 006,95 €	0,00 €	0,00 €	344 873,24 €
Résultats clôture du BA ADG Assainissement	0,00 €	795 196,14 €		539 743,24 €		1 334 939,38 €
Résultats cumulés	0,00 €	1 235 076,33 €	95 006,95 €	539 743,24 €		1 679 812,62 €
Résultat de clôture cumulé	0,00 €	1 235 076,33 €	0,00 €	444 736,29 €		1 679 812,62 €
Besoin de financement			0,00 €			
Excédent de financement			444 736,29 €			
Restes à réaliser			879 795,78 €		606 932,70 €	
Besoin de financement des restes à réaliser			272 863,08 €			
Excédent de financement des restes à réaliser			0,00 €			
Besoin total de financement			0,00 €			
Excédent Total de financement			171 873,21 €			
Excédent de Fonctionnement capitalisé			0,00 €			
Excédent de Fonctionnement reporté			1 235 076,33 €			

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Finances - budget primitifs 2023

Considérant :

- ✓ la présentation du BP 2023
- ✓ la ventilation des dépenses et recettes par budgets, directions, services et opérations.

Dans le respect des orientations définies dans le ROB, après avis du Conseil des Maires et du bureau, et sur la base des documents joints à la présente note il est proposé à l'assemblée délibérante de valider les budgets primitifs 2023 d'ARCHE Agglo (budget principal et budgets annexes).

Ces documents sont consultables dans les locaux d'ARCHE Agglo, 30 allée du Millésime à Mercuriol-Veunes.

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- ✓ **DE VALIDER** le budget principal et les budgets annexes 2023 section d'exploitation et d'investissement tels que décrits ci-après.

Budget principal

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	8 905 690,00 €	7 926 294,16 €	9 107 059,00 €
012	charges salariales	10 955 579,00 €	10 955 334,72 €	12 608 816,00 €
014	versement d'impôts	11 232 935,00 €	11 232 709,44 €	11 234 732,00 €
66	charges financières	200 000,00 €	182 571,61 €	250 350,00 €
65	autres charges de gestion	8 586 938,54 €	7 655 972,89 €	8 997 773,00 €
67	charges exceptionnelles	53 820,00 €	44 615,81 €	500,00 €
68	provisions réglementaires	6 700,00 €	4 121,30 €	5 000,00 €
022	dépenses imprévues	800 001,46 €	0,00 €	799 700,00 €
023	virement section d'investissement	2 981 424,00 €	0,00 €	4 428 541,00 €
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	1 130 000,00 €	1 129 398,07 €	1 149 470,00 €
Total dépenses		44 853 088,00 €	39 131 018,00 €	48 581 941,00 €

13	atténuation de charges	145 000,54 €	204 299,68 €	200 000,00 €
70	produits des services	4 496 913,00 €	5 187 271,32 €	5 740 779,00 €
73	impôts et taxes	28 257 856,00 €	28 652 462,00 €	30 144 388,00 €
74	dotations, sub, participations	9 661 172,00 €	9 084 276,52 €	7 567 597,00 €
75	autres produits de gestion	391 272,71 €	403 027,10 €	509 091,88 €
76	produits financiers	- €	14,44 €	3,06 €
77	produits exceptionnels	9 200,00 €	54 788,37 €	0,00 €
002	excédent d'exploitation reporté	1 886 873,75 €	0,00 €	4 415 327,06 €
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	opération d'ordres	4 800,00 €	4 755,00 €	4 755,00 €
Total recettes		44 853 088,00 €	43 590 894,43 €	48 581 941,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté	754 807,90 €		754 807,90 €
040	amortissements	4 755,00 €		4 755,00 €
10	trop perçu FCTVA			0,00 €
13	remboursement sub	140 000,00 €		140 000,00 €
16	capital des emprunts	875 000,00 €		875 000,00 €
20	immobilisations incorporelles	828 618,00 €	397 230,20 €	1 225 848,20 €
204	subvention d'équipement	779 500,00 €	733 077,88 €	1 512 577,88 €
21	immobilisations corporelles	1 995 180,06 €	204 357,83 €	2 199 537,89 €
23	immobilisations en cours	9 174 000,00 €	87 081,13 €	9 261 081,13 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total dépenses		14 551 860,96 €	1 421 747,04 €	15 973 608,00 €
		15 973 608,00 €		

021	virement de la section d'expl.	4 428 541,00 €		4 428 541,00 €
024	cessions	35 500,00 €		35 500,00 €
10	dotations, fonds divers	3 621 556,12 €		3 621 556,12 €
13	subvention	5 185 458,00 €	245 131,82 €	5 430 589,82 €
16	emprunt	1 307 951,06 €		1 307 951,06 €
040	amortissements	1 149 470,00 €		1 149 470,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total recettes		15 728 476,18 €	245 131,82 €	15 973 608,00 €
		15 973 608,00 €		

Budget annexe « développement économique »

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	566 076,00 €	387 646,06 €	613 897,00 €
012	charges salariales	322 478,00 €	317 334,90 €	458 015,00 €
014	versement d'impôts	22 360,00 €	22 354,97 €	24 000,00 €
66	charges financières	143 900,00 €	141 320,44 €	146 400,55 €
65	autres charges de gestion	867 950,00 €	867 950,00 €	959 100,00 €
67	charges exceptionnelles	5 000,00 €	3 331,26 €	0,00 €
68	provisions réglementaires	1 045,46 €	1 044,19 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	1 007 489,54 €	0,00 €	1 221 812,45 €
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	276 300,00 €	601 283,00 €	290 832,00 €
Total dépenses		3 212 599,00 €	2 342 264,82 €	3 714 057,00 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	177 300,00 €	167 576,52 €	187 788,00 €
73	impôts et taxes	210 000,00 €	297 244,50 €	290 000,00 €
74	dotations, sub, participations	25 749,00 €	88 107,61 €	100 294,00 €
75	autres produits de gestion	2 764 550,00 €	2 342 899,47 €	3 101 201,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	324 189,18 €	0,00 €
042	opération d'ordres	35 000,00 €	34 774,00 €	34 774,00 €
Total recettes		3 212 599,00 €	3 254 791,28 €	3 714 057,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté	698 772,26 €		698 772,26 €
040	amortissements	34 774,00 €		34 774,00 €
16	capital des emprunts	508 000,00 €		508 000,00 €
20	immobilisations incorporelles	126 000,00 €		126 000,00 €
204	subvention d'équipement	2 202 500,00 €	207 204,00 €	2 409 704,00 €
21	immobilisations corporelles	255 870,45 €	49 042,16 €	304 912,61 €
23	immobilisations en cours	358 000,00 €	274 049,09 €	632 049,09 €
45	travaux pour compte de tiers	214 000,00 €	68 815,04 €	282 815,04 €
Total dépenses		4 397 916,71 €	599 110,29 €	4 997 027,00 €
		4 997 027,00 €		

021	virement de la section d'expl.	1 221 812,45 €		1 221 812,45 €
024	cessions	75 000,00 €		75 000,00 €
10	dotations, fonds divers	912 526,46 €		912 526,46 €
13	subvention	180 500,00 €	149 892,00 €	330 392,00 €
16	emprunt	1 717 000,00 €		1 717 000,00 €
040	amortissements	290 832,00 €		290 832,00 €
45	travaux pour compte de tiers	214 000,00 €	235 464,09 €	449 464,09 €
Total recettes		4 611 670,91 €	385 356,09 €	4 997 027,00 €
		4 997 027,00 €		

Budget annexe « espace aquatique Linaë »

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	263 536,45 €	206 794,42 €	254 463,96 €
66	charges financières	84 400,00 €	75 754,15 €	125 015,00 €
65	autres charges de gestion	422 000,00 €	422 000,00 €	427 000,00 €
67	charges exceptionnelles	- €	- €	1 013,00 €
023	virement section d'investissement	437 800,90 €	- €	467 303,04 €
042	dotations aux amortissements	1 012,65 €	- €	- €
Total dépenses		1 208 750,00 €	704 548,57 €	1 274 795,00 €

13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	13 000,00 €	15 138,11 €	4 500,00 €
74	dotations, sub, participations	17 180,00 €	26 465,18 €	17 950,00 €
75	autres produits de gestion	1 132 270,00 €	1 055 140,24 €	1 245 032,00 €
77	produits exceptionnels	40 000,00 €	- €	1 013,00 €
042	opération d'ordres	6 300,00 €	6 292,00 €	6 300,00 €
Total recettes		1 208 750,00 €	1 103 035,53 €	1 274 795,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté	366 874,97 €		366 874,97 €
040	ammortissements	6 300,00 €		6 300,00 €
16	capital des emprunts	383 000,00 €		383 000,00 €
21	immobilisations corporelles		31 611,99 €	31 611,99 €
23	immobilisations en cours	78 003,04 €		78 003,04 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total dépenses		834 178,01 €	31 611,99 €	865 790,00 €
		865 790,00 €		

021	virement de la section d'expl.	467 303,04 €		467 303,04 €
10	dotations, fonds divers	398 486,96 €		398 486,96 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total recettes		865 790,00 €	0,00 €	865 790,00 €
		865 790,00 €		

Budget annexe « ANC »**Vote section d'exploitation**

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générale	21 435,00 €	18 818,53 €	51 755,55 €
012	charges salariales	156 628,00 €	155 657,11 €	167 778,00 €
67	charges exceptionnelles	500,00 €	300,00 €	500,00 €
68	provisions	2 089,73 €	1 886,54 €	1 900,00 €
002	déficit de foncti reporté	70 682,27 €	- €	40 613,45 €
042	dotations aux amortissements	10 200,00 €	10 148,48 €	10 200,00 €
Total dépenses		261 535,00 €	186 810,66 €	272 747,00 €

13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	124 260,00 €	74 460,00 €	128 000,00 €
75	autres produits de gestion	137 275,00 €	97 473,85 €	144 747,00 €
042	opération d'ordres	- €	- €	- €
Total recettes		261 535,00 €	216 879,48 €	272 747,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté			0,00 €
21	immobilisations corporelles	50 200,00 €		50 200,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total dépenses		50 200,00 €	0,00 €	50 200,00 €
		50 200,00 €		

021	virement de la section d'expl.			0,00 €
001	résultat N-1	39 801,15 €		39 801,15 €
13	subvention	198,85 €		198,85 €
040	ammortissements	10 200,00 €		10 200,00 €
41	opé patrimoniales			0,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total recettes		50 200,00 €	0,00 €	50 200,00 €
		50 200,00 €		

Budget annexe « transport »

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générale	3 321 340,00 €	3 205 581,36 €	3 688 682,59 €
012	charges salariales	164 541,00 €	164 541,00 €	190 343,00 €
014	versement d'impôts	4 500,00 €	- €	- €
65	autres charges de gestion	67 404,62 €	67 254,62 €	33 000,00 €
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €	92,25 €	500,00 €
68	provisions	11,43 €	10,50 €	100,00 €
023	virement section d'investissement	25 928,95 €	- €	311 312,41 €
042	dotations aux amortissements	9 600,00 €	9 566,00 €	11 790,00 €
Total dépenses		3 594 326,00 €	3 447 045,73 €	4 235 728,00 €

13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	78 000,00 €	27 852,90 €	125 500,59 €
73	impôts et taxes	860 000,43 €	1 067 654,67 €	1 425 000,00 €
74	dotations, sub, participations	2 530 640,00 €	2 443 640,00 €	2 467 440,00 €
002	excédent d'exploitation reporté	125 685,57 €	- €	217 787,41 €
042	opération d'ordres	- €	- €	- €
Total recettes		3 594 326,00 €	3 539 147,57 €	4 235 728,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté			0,00 €
20	immobilisations incorporelles	330 000,00 €		330 000,00 €
13	subvention d'équipement	224 763,00 €		224 763,00 €
21	immobilisations corporelles	160 500,00 €	15 840,00 €	176 340,00 €
23	immobilisations en cours	349 760,00 €		349 760,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total dépenses		1 065 023,00 €	15 840,00 €	1 080 863,00 €
		1 080 863,00 €		

021	virement de la section d'expl.	311 312,41 €		311 312,41 €
001	résultat reporté	27 664,30 €		27 664,30 €
10	dotations, fonds divers	83 700,00 €		83 700,00 €
13	subvention	270 000,00 €	7 768,00 €	277 768,00 €
16	emprunt	368 628,29 €		368 628,29 €
040	amortissements	11 790,00 €		11 790,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total recettes		1 073 095,00 €	7 768,00 €	1 080 863,00 €
		1 080 863,00 €		

Budget annexe « camping du Domaine du lac de Champos »

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générale	221 293,00 €	169 264,68 €	227 050,00 €
65	autres charges de gestion	78 863,09 €	78 863,09 €	228 471,88 €
67	charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	1 000,00 €
68	provisions	293,00 €	292,87 €	300,50 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
023	virement section d'investissement	87 490,91 €	0,00 €	19 298,62 €
042	dotations aux amortissements	8 510,00 €	8 507,00 €	11 010,00 €
Total dépenses		396 950,00 €	256 927,64 €	502 131,00 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	344 499,50 €	357 494,93 €	357 252,59 €
023	excédent d'exploitation reporté	52 450,50 €	- €	144 878,41 €
042	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes		396 950,00 €	357 516,93 €	502 131,00 €

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté	2 394,80 €		2 394,80 €
204	subvention d'équipement			0,00 €
21	immobilisations corporelles	30 308,62 €	5 766,58 €	36 075,20 €
23	immobilisations en cours			0,00 €
27	créances			0,00 €
41	opé patrimoniales			0,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total dépenses		32 703,42 €	5 766,58 €	38 470,00 €
		38 470,00 €		

021	virement de la section d'expl.	19 298,62 €		19 298,62 €
024	cessions			0,00 €
10	dotations, fonds divers	8 161,38 €		8 161,38 €
13	subvention			0,00 €
16	emprunt			0,00 €
21	immobilisations corporelles			0,00 €
23	immobilisations en cours			0,00 €
27	immobilisations financières			0,00 €
040	amortissements	11 010,00 €		11 010,00 €
41	opé patrimoniales			0,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total recettes		38 470,00 €	0,00 €	38 470,00 €
		38 470,00 €		

Budget annexe « zones d'activités »**Vote section d'exploitation**

		Budget 2022	BP 2023
011	charges générales	2 410 135,84 €	4 108 059,00 €
66	charges financières	40 778,00 €	57 626,00 €
65	autres charges de gestion	1,00 €	
67	charges exceptionnelles	160 000,00 €	
043	opérations d'ordre	198 578,00 €	62 926,00 €
042	opérations d'ordre	6 586 004,79 €	4 027 910,66 €
Total dépenses		9 395 497,63 €	8 256 521,66 €

013	atténuation de charges	0,00 €	
70	produits des services	2 585 065,00 €	3 152 890,00 €
74	dotations, sub, participations	680 000,00 €	535 754,84 €
75	autres produits de gestion	1,00 €	
043	opérations d'ordres	198 578,00 €	62 926,00 €
023	excédent d'exploitation reporté	0,00 €	
042	opérations d'ordres	5 931 853,63 €	4 504 950,82 €
Total recettes		9 395 497,63 €	8 256 521,66 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
20	immobilisations incorporelles			0,00 €
16	emprunts			0,00 €
23	immobilisations en cours			0,00 €
16	capital des emprunts	194 930,45 €		194 930,45 €
001	résultats reportés	858 301,69 €		858 301,69 €
040	opérations d'ordres	4 504 950,82 €		4 504 950,82 €
Total dépenses		5 558 182,96 €	0,00 €	5 558 182,96 €
		5 558 182,96 €		

16	emprunts CT			0,00 €
16	emprunt équilibre	1 530 272,30 €		1 530 272,30 €
040	opérations d'ordres	4 027 910,66 €		4 027 910,66 €
Total recettes		5 558 182,96 €	0,00 €	5 558 182,96 €
		5 558 182,96 €		

Budget annexe « AEP »

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	1 379 087,00 €	912 403,23 €	1 972 126,00 €
012	charges salariales	246 584,00 €	227 149,60 €	268 691,00 €
66	charges financières	79 500,00 €	67 541,65 €	57 950,21 €
65	autres charges de gestion	20 500,86 €	0,00 €	5 000,00 €
67	charges exceptionnelles	496 696,99 €	23 989,65 €	246 903,07 €
68	provision pour dépréciation	14 151,00 €	12 547,94 €	12 550,00 €
022	dépenses imprévues	106 657,00 €	0,00 €	149 920,00 €
023	virement section d'investissement	380 794,15 €	0,00 €	852 734,72 €
042	dotations aux amortissements	233 012,00 €	225 253,39 €	223 725,00 €
Total dépenses		2 956 983,00 €	1 468 885,46 €	3 789 600,00 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	2 066 890,63 €	2 098 793,86 €	2 196 815,00 €
75	autres produits de gestion	6 500,00 €	6 068,55 €	6 500,00 €
77	produits exceptionnels	16 387,61 €	16 387,51 €	16 393,06 €
023	excédent d'exploitation reporté	816 659,76 €	0,00 €	1 519 457,94 €
042	opération d'ordres	50 545,00 €	50 433,62 €	50 434,00 €
Total recettes		2 956 983,00 €	2 171 683,54 €	3 789 600,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
020	dépenses imprévues	63 975,00 €		63 975,00 €
040	amortissement des sub	50 434,00 €		50 434,00 €
13	subvention	22 080,00 €		22 080,00 €
16	capital des emprunts	234 893,00 €		234 893,00 €
20	immobilisations incorporelles	78 840,00 €	91 481,01 €	170 321,01 €
21	immobilisations corporelles	342 503,14 €	80 698,45 €	423 201,59 €
23	immobilisations en cours	726 100,00 €	185 992,40 €	912 092,40 €
Total dépenses		1 518 825,14 €	358 171,86 €	1 876 997,00 €
		1 876 997,00 €		

021	virement de la section d'expl.	852 734,72 €		852 734,72 €
001	résultat reporté	112 892,13 €		112 892,13 €
10	dotations, fonds divers	81 065,01 €		81 065,01 €
13	subvention	358 068,14 €	248 512,00 €	606 580,14 €
040	amortissements	223 725,00 €		223 725,00 €
Total recettes		1 628 485,00 €	248 512,00 €	1 876 997,00 €
		1 876 997,00 €		

Budget annexe « assainissement »

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générale	1 604 046,11 €	1 232 087,98 €	1 644 126,65 €
012	charges salariales	677 060,00 €	652 715,74 €	712 296,00 €
66	charges financières	236 350,00 €	228 637,90 €	235 596,00 €
65	autres charges de gestion	115 001,32 €	83 696,92 €	157 500,00 €
67	charges exceptionnelles	10 000,00 €	8 166,12 €	5 000,00 €
68	provision pour dépréciation	4 619,70 €	4 306,11 €	4 500,00 €
022	dépenses imprévues	499,08 €	0,00 €	206 359,00 €
023	virement section d'investissement	868 020,79 €	0,00 €	606 810,35 €
042	dotations aux amortissements	1 734 886,00 €	1 661 448,82 €	1 631 762,00 €
Total dépenses		5 250 483,00 €	3 871 059,59 €	5 203 950,00 €

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	3 097 410,11 €	3 173 824,52 €	3 295 060,00 €
74	dotations, sub, participations	97 191,00 €	18 679,82 €	86 000,00 €
75	autres produits de gestion	4 000,70 €	0,00 €	0,00 €
76	produits financiers	0,00 €	1,22 €	0,00 €
77	produits exceptionnels	95 361,30 €	95 548,01 €	100 902,67 €
023	excédent d'exploitation reporté	1 333 221,89 €	0,00 €	1 235 076,33 €
042	opération d'ordres	623 298,00 €	484 860,46 €	486 911,00 €
Total recettes		5 250 483,00 €	3 772 914,03 €	5 203 950,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
020	dépenses imprévues	108 965,00 €		108 965,00 €
16	capital des emprunts	587 284,00 €		587 284,00 €
20	immobilisations incorporelles	466 745,00 €	165 364,19 €	632 109,19 €
21	immobilisations corporelles	621 800,00 €	97 216,50 €	719 016,50 €
23	immobilisations en cours	609 089,22 €	617 215,09 €	1 226 304,31 €
040	amortissement sub	486 911,00 €		486 911,00 €
Total dépenses		2 880 794,22 €	879 795,78 €	3 760 590,00 €
		3 760 590,00 €		

021	virement de la section d'expl.	606 810,35 €		606 810,35 €
001	résultat reporté	444 736,29 €		444 736,29 €
10	dotations, fonds divers	176 350,17 €		176 350,17 €
13	subvention	293 998,49 €	606 932,70 €	900 931,19 €
040	amortissements	1 631 762,00 €		1 631 762,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
Total recettes		3 153 657,30 €	606 932,70 €	3 760 590,00 €
		3 760 590,00 €		

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Finances - taux d'imposition

Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2023 ;

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- ✓ **DE FIXER** le taux d'imposition pour la taxe foncière sur la propriété bâtie à 2 %
- ✓ **DE FIXER** le taux d'imposition pour la taxe foncière sur la propriété non bâtie à 2.85 %

- ✓ **DE FIXER** le taux d'imposition pour la contribution foncière des entreprises à 24.23 %
- ✓ **DE FIXER** le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 8.53 %
- ✓ **DE FIXER** le taux de TEOM à 10,59%
- ✓ **DE FIXER** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 2 Millions d'euros.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Finances - taux « Versement Mobilité » 2023

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2333-64 et suivants,

VU le Code des transports,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de St Félicien

Vu la délibération 2017-095 du conseil d'agglomération en date du 5 avril 2017 mettant en place le Versement Transport sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et fixant le taux à 0.00 %

Vu la délibération 2018-108 du conseil d'agglomération en date du 4 avril 2018 fixant le Versement Transport sur l'ensemble du territoire de l'agglomération au taux à 0.25 %

Vu la délibération n°2021-469 du Conseil Communautaire en date du 6 octobre 2021, instituant le Comité des Partenaires.

Il convient de rappeler que le versement Mobilité est une contribution locale des employeurs d'au moins 11 salariés destinée au financement des politiques de mobilité qu'il s'agisse des transports publics en commun, des opérations visant à améliorer l'intermodalité et les mobilités douces (vélo) ainsi que des dépenses pour toute action relevant des compétences des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Les collectivités, Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), ont la possibilité d'instituer le versement mobilité lorsque la population du ressort territorial de l'AOM est supérieure à 10 000 habitants.

L'institution du versement mobilité est étroitement associée au ressort territorial de l'AOM. Le ressort territorial détermine à la fois le champ de compétence territoriale de l'AOM et le territoire dans lequel sont inclus les redevables du Versement Mobilité. Celui-ci est destiné au financement des services de mobilité

Tout employeur public et privé d'au moins 11 salariés dont l'établissement est situé dans le ressort territorial est concerné par le Versement Transport.

Peuvent être exonérées :

- ✓ les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et à caractère social, (Article L2531-2 du CGCT)
- ✓ les représentants d'États étrangers et certains organismes internationaux.

Les conditions posées par les textes sont cumulatives (les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et à caractère social).

Même si une association ou une fondation remplit trois critères légaux, elle n'est pas autorisée à s'auto-exonérer. Il convient qu'elle formule une demande d'exonération auprès de l'AOM.

L'article L. 2333-67 du code général des collectivités fixe un taux maximal égal à :

- ✓ 0,55 % des salaires lorsque la population de la commune ou de l'établissement public est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants ;
- ✓ +0.05% de majoration possible de taux lorsque l'autorité organisatrice est une communauté (urbaine, d'agglomération ou de communes) ;
- ✓ +0.20% dans les territoires comprenant une ou plusieurs communes classées communes touristiques au sens de l'article L133-11 du code du tourisme.

Afin de financer l'évolution prévisionnelle autour d'une nouvelle offre de transport en commun (nouveaux services TAD, etc...), de l'engagement d'une politique cyclable du quotidien, qui s'inscrit de manière pérenne, Arche Agglo a choisi de faire évoluer le taux de Versement Mobilité sur l'ensemble de son ressort territorial et après consultation du Comité des Partenaires réunis le 26 Janvier 2022, le 17 novembre 2022

et le 9 mars 2023, Il est proposé au Conseil d'Agglomération de fixer le VM à 0,50 % sur les quarante-et-une communes de la Communauté d'agglomération. Cette mesure prendra effet le 1er juillet 2023. Considérant l'avis du comité des partenaires réunis le 9 mars 2023 et ayant émis un avis favorable avec quelques réserves et recommandations ;

Il est proposé de :

- ✓ FIXER le taux du Versement Transport à 0,50 % applicable sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien ;
- ✓ PRECISER que cette mesure sera effective à partir du 1^{er} juillet 2023 ;
- ✓ AUTORISER le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le comité des partenaires réuni le 9 mars 2023 a souligné la qualité de la proposition de l'offre de transport collectif et de mobilité douce. Les représentants d'ARCADE ont mis en avant le respect des engagements pris en 2018 de ne faire évoluer le Versement Mobilité qu'avec une évolution significative de l'offre.

Il convient de rappeler les principes proposés pour l'évolution du Versement Mobilité :

- ✓ *Un principe de faire évoluer le VM systématiquement en juillet, en lien avec la nouvelle offre mise en œuvre en septembre 2023 ;*
- ✓ *A moyen terme, il est proposé de contenir le Versement mobilité au maximum à 0.60% (ARCHE Agglo fait le choix de ne pas aller jusqu'au plafond fixé à 0,80% par la loi)*

La délibération au conseil d'agglomération du 5^{er} avril, devra être transmise à l'URSSAF avant le 1^{er} mai. La mise en application aura lieu à partir du 1^{er} juillet 2023.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Finances - fonds de concours commune de Saint-Donat

Retiré de l'ordre du jour -

GEMAPI – étude « ruissellement » convention de co-maitrise d'ouvrage avec les communes

La variété d'échelle de lieux de production et d'impacts des ruissellements, et la diversité des facteurs qui aggravent les phénomènes, la gestion du risque d'inondation par ruissellement nécessite une approche transversale à différentes échelles (du bâtiment, de la parcelle, des projets d'aménagements, de la commune, voire de l'intercommunalité ou du bassin versant). Cela nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire en fonction de leurs compétences et de leurs missions : collectivités, État, habitants, aménageurs, monde agricole, etc.

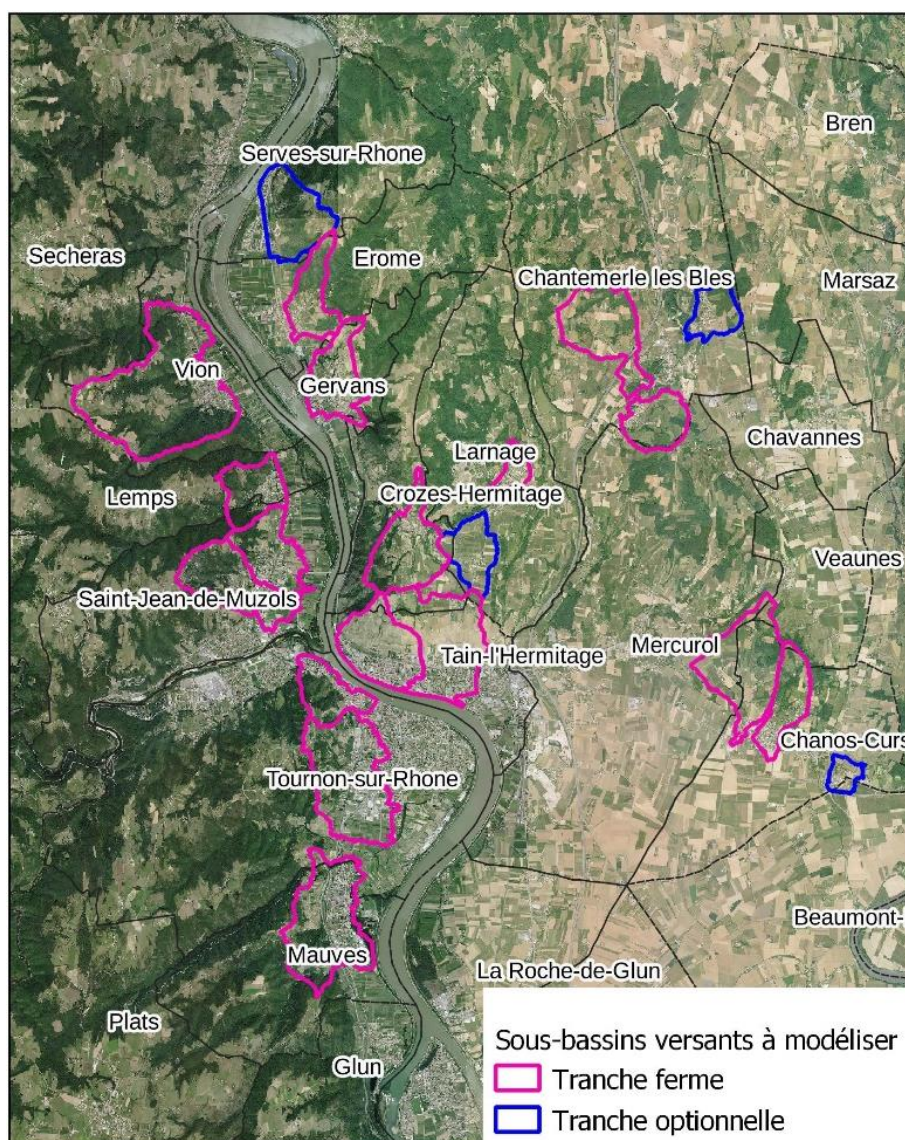
La gestion des inondations par ruissellements pluviaux se situe au croisement de plusieurs politiques sectorielles : débordements de cours d'eau, gestion des eaux pluviales en zone urbaine et non urbaine, etc. Cette complexité se retrouve dans les textes qui régissent les compétences et responsabilités en la matière.

La gestion des ruissellements et de ses conséquences fait encore l'objet de responsabilités fragmentées. Plusieurs compétences distinctes se rattachent à la gestion, directe ou indirecte, des problématiques du ruissellement.

Le relevé de décision du Bureau du 16 mai 2022 a permis de présenter et de valider l'approche technique et financière de l'étude, avec une participation résiduelle des communes à cette étude à hauteur de 10%. La synthèse des participations financières est rappelée dans le tableau ci-dessous :

Communes du PAPI	Nb modélisation prioritaire	Nb modélisation optionnelle	Potentiel fiscal par habitant 2021	Coefficient de modulation de la participation	Montant estimé de la participation sur la tranche ferme	Montant estimé de la participation sur la tranche ferme et la tranche optionnelle
Lemps	1		577 €	0,75	888 €	719 €
Crozes-Hermitage	1		659 €	0,86	1 014 €	821 €
Chantemerle-les-Blés	2	1	666 €	0,87	2 050 €	2 489 €
Larnage	1	1	678 €	0,89	1 043 €	1 689 €
Vion	1		719 €	0,94	1 106 €	896 €
Chanos-Curson	2	1	722 €	0,94	2 222 €	2 698 €
Serves-sur-Rhone		1	792 €	1,04	- €	987 €
Erome	1		816 €	1,07	1 256 €	1 016 €
Saint-Jean-de-Muzols	2		835 €	1,09	2 570 €	2 080 €
Tournon-sur-Rhone	2		898 €	1,17	2 764 €	2 237 €
Tain-l'Hermitage	2		1 034 €	1,35	3 182 €	2 576 €
Mauves	1		1 149 €	1,50	1 768 €	1 431 €
Gervans	1		1 513 €	1,98	2 328 €	1 885 €
Nb total modélisations :	17	4		Cout d'une modélisation :	1 176,47 €	952,38 €

Les bassins versants prioritaires sont rappelés ci-dessous :



Dans ce contexte, les collectivités ont constaté l'utilité de recourir à une procédure de co-maîtrise d'ouvrage en désignant ARCHE Agglo comme maître d'ouvrage opérationnel pour la réalisation d'une étude de ruissellement sur le territoire du PAPI Veayne, Bouterne et petits affluents du Rhône afin de faire un état des lieux de la problématique des ruissellements et d'apporter des solutions opérationnelles à ARCHE Agglo et aux communes concernées.

La convention en PJ organise les modalités d'une co-maîtrise d'ouvrage et d'un co-financement pour la réalisation d'une étude globale sur le ruissellement sur le territoire du PAPI Veayne, Bouterne et petits affluents du Rhône conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique issu de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

En application de ces dispositions, les communes signataires de la présente convention décident de déléguer temporairement leur maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de ruissellement sur les communes de **Vion, Lempes, Saint-Jean-de-Muzols, Tournon-sur-Rhône, Mauves, Servas-sur-Rhône, Erôme, Gervans, Larnage, Crozes-Hermitage, Tain l'Hermitage, Chantemerle-les-Blés et Chamos-Curs**. Arche Agglo devient le maître d'ouvrage opérationnel et accepte cette mission dans les conditions de la convention citée.

Cette convention devra faire l'objet d'une autorisation préalable des assemblées délibérantes de chaque collectivité et être transmise au contrôle de légalité afin de devenir exécutoire, et ce avant tout lancement de l'étude.

Considérant la convention ;

Il est donc proposé au bureau

- ✓ De valider le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de co-financement pour la réalisation de l'étude de ruissellement,
- ✓ De signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de co-financement pour la réalisation de l'étude de ruissellement,

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Administration générale – Remplacement d'un délégué suppléant au SIABH

Après avis de la commune de Marsaz, il est proposé de remplacer François CHABANEL par Frank BUNGENER délégué suppléant ARCHE Agglo au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH).

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Economie – Aides TPE

La Chouette brasserie – Saint-Jean-de-Muzols

La brasserie La Chouette, micro entreprise, a été créée en 2019 par Rémy Levrey et s'est implantée dans un premier temps dans la Zone de Champagne à Tournon sur Rhône. Après 3 années de développement, la brasserie change de statut juridique (rachat du fonds de commerce de l'autoentreprise par la SAS La Chouette) et de local en septembre 2022. Le projet d'installation est situé 64 route du Grand Pont à Saint Jean de Muzols, dans les 2 bâtiments en pierre anciennement caveau de dégustation et boutique Delas-Deutz.

Les investissements concernent l'installation de nouveaux matériels de production (unité de brassage, fermenteurs, embouteilleuse isobar, groupe froid, de tireuses à bières, fûts 20 et 30l), l'achat de matériel informatique (ordinateur, tablette, téléphonie...), des travaux d'électricité, l'habillage sanitaire des murs et sols, la maçonnerie, les éclairages, la création d'espace (sanitaire, chambre chaude), l'installation technique du système de refroidissement des fermenteurs et enfin une action au niveau de la communication (site internet, plaquette commerciale, cartes de visite, enseignes, signalétique).

Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 était de 232 939€, le prévisionnel pour 2023 est estimé à 429 333€ et celui de 2024 à 522 475€.

Le montant des investissements éligibles est plafonné à 50 000€.

La subvention sollicitée auprès d'ARCHE Agglo s'élève à 7 500€.

Subvention sollicitée

Agglo 15 %	7 500€
-------------------	--------

Chez Pierrette – Tain l'Hermitage

Mmes SKURZAK Louisa et Anne-Sophie ont ouvert un concept store pour enfant place Taurobole. L'activité concerne la vente de jouets, d'articles de puériculture, de petit mobilier, d'accessoire, de décoration... Les produits sont majoritairement français, de qualité, bio et équitable. Les deux associées (sœurs) prévoient également de mettre en place des ateliers à destination des parents / enfants. Les investissements réalisés concernent les travaux d'aménagement, l'électricité, la plomberie, la décoration, l'achat de mobilier et de décoration.

Le chiffre d'affaires prévisionnel est estimé à 122 436€ pour la première année, 142 560€ pour la deuxième année et 149 654€ pour la troisième.

Le montant des investissements éligibles réalisés s'élève à 17 093€

La subvention sollicitée auprès d'ARCHE Agglo s'élève à 2 564€.

Les porteuses de projet sont accompagnées par Initiative 2607 (garantie bancaire et prêt d'honneur).
Subvention sollicitée

Agglo 15 %	2 564€
Région 20 %	3 419€

Au fumet d'antan – Saint-Félicien

M. Corentin JOSEPH a créé son entreprise et repris le fonds de commerce du Fumet d'antan en 2018. Son laboratoire est situé au 2 rue du Puisset à Saint-Félicien, et M. JOSEPH vend ses produits en ambulant (marchés). Il investit aujourd'hui dans un second camion afin d'accroître son chiffre d'affaire.

Le chiffre d'affaires pour 2020 s'élevait à 321 944€ et pour 2021 à 430 657€.

Le montant des investissements éligibles réalisés est plafonné à 50 000€.

La subvention sollicitée auprès d'ARCHE Agglo s'élève à 7 500€.

Subvention sollicitée

Agglo 15 %	7 500€
Région 20 %	10 000€

La boucherie du village – Saint-Félicien

Parallèlement à l'entreprise du Fumet d'antan, M. JOSEPH s'est associé à M. BILLARD pour reprendre le fonds de commerce de la boucherie du village en 2021. Il s'agit donc de deux entreprises distinctes. La boucherie est une institution en place depuis de nombreuses années, mais le local a besoin d'une réhabilitation complète. Messieurs JOSEPH et BILLARD vont donc investir dans du nouveau matériel (banque froid, équipement cuisine...), des travaux (électricité, carrelage...), une nouvelle porte d'entrée ainsi qu'une vitrine et une nouvelle enseigne.

Le chiffre d'affaires pour la première année (activité démarré en août 2021) s'élève à 417 389€.

Le montant des investissements éligibles réalisés est plafonné à 50 000€.

La subvention sollicitée auprès d'ARCHE Agglo s'élève à 7 500€.

Subvention sollicitée

Agglo 15 %	7 500€
Région 20 %	10 000€

BILAN de l'aide à l'investissement à ce jour :

Au total les 4 **dossiers représentent** un montant de subvention de 25 025€ pour ARCHE Agglo.

Historique Aide à l'investissement des TPE avec point de vente :

- ✓ Décembre 2017 – mars 2019 : dispositif Aide TPE -> 19 dossiers votés pour un total de subventions de 45 837 € pour ARCHE Agglo.
- ✓ Mars 2019 – septembre 2020 : dispositif FISAC -> 57 dossiers votés pour un total de subventions votées de 506 992 € dont 240 000 € pour le FISAC et 266 992 € (dont 15 648 € de reliquat) pour ARCHE Agglo.
- ✓ Septembre 2020 à décembre 2021 : dispositif Aide TPE -> 53 dossiers votés pour un total de subventions de 520 677 € pour ARCHE Agglo dont 260 339 € de « compensation FISAC ».
- ✓ Janvier 2022 à aujourd'hui : dispositif Aide TPE renouvelé -> 16 dossiers votés pour un total de subventions de 85 473 € pour ARCHE Agglo dont 4 373 € liés à l'écologie.
- ✓ Janvier 2022 à aujourd'hui : dispositif artisan -> 11 dossiers votés pour un total de subventions de 51 785€ pour ARCHE Agglo.

Depuis décembre 2017, **156 dossiers** pour un **total de 1 238 102 €** d'aide à l'investissement dont **970 794 € à la charge d'ARCHE Agglo** inclus **260 339 € de « compensation FISAC »**. Les 156 dossiers représentent au total **11 766 770 €** d'investissements.

Avis favorable de la commission économie du 2 mars 2023

Avis favorable du bureau - Non soumis au Conseil d'Agglomération

Economie - Aide aux partenaires du développement économique

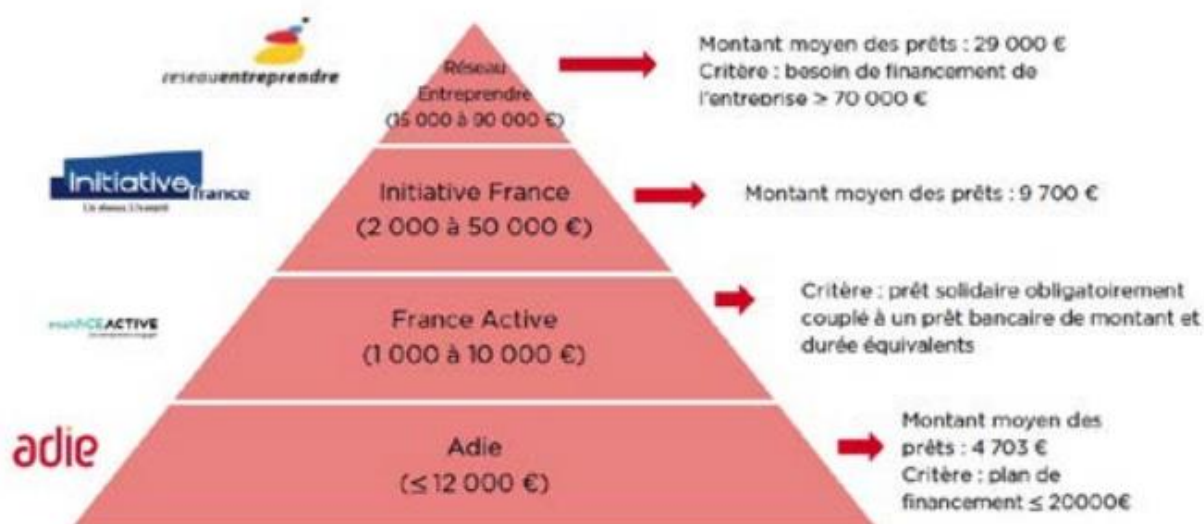
Depuis plusieurs années, ARCHE Agglo soutient financièrement les structures œuvrant auprès des porteurs de projets de création ou reprise d'entreprise :

- ✓ Initiative 2607 - Plateforme d'initiatives locales
- ✓ REDA - Réseau Entreprendre Drôme Ardèche
- ✓ ADIE - Association pour le Droit à l'Initiative Economie

Ces 3 structures sont complémentaires et permettent d'aider un vaste éventail de porteurs de projets sur le territoire.

Chaque structure a une cible différente. En effet, le REDA s'adresse à des projets « de plus grande envergure ». Initiative 2607 soutient principalement l'économie de proximité. L'ADIE soutient un public d'entrepreneurs plus fragile (entrepreneurs individuels non-bancarisés et micro-entrepreneurs). Généralement les besoins de financement des porteurs de projets Initiative et ADIE sont moins importants que ceux de REDA.

En 2022, ARCHE Agglo a financé Initiative 2607 à hauteur de 25 000 € par an, l'ADIE à hauteur de 3000 € et REDA à hauteur de 1 525 € par an.



ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique

L'association ADIE finance, conseille et accompagne les entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité. La mission de l'ADIE est de promouvoir le droit à l'initiative économique pour tous.

L'ADIE soutient la création ou la reprise d'activités par 2 dispositifs principaux :

- ✓ Le prêt professionnel destiné aux entrepreneurs (création, reprise ou développement d'entreprise) n'ayant pas accès au crédit bancaire ;
- ✓ Le prêt mobilité pour l'achat/réparation/location d'un véhicule ou le financement d'un permis de conduire ou d'une formation professionnelle.

Les dossiers de demande de financement sont présentés devant un comité de crédit composé de 2 Directeurs territoriaux de l'Adie et un président de comité. Ce sont des bénévoles. Il y a 3 comités par semaine afin d'apporter une réponse rapide aux créateurs.

Les raisons d'un refus de financement peuvent être : une situation personnelle trop fragile pour endetter la personne, pas assez de capacité de remboursement, risque d'aggraver la situation de la personne, pas de perspective d'activité, un projet non abouti, un manque de transparence de la personne, etc.

En 2022 (à fin septembre), 9 personnes ont été financées sur ARCHE Agglo :

- 8 microcrédits professionnels accordés pour total de 48 556 € soit une moyenne de 6 069 € par entreprise.
 - Activités financées : vente de vêtements, restauration de meubles anciens, esthétique et bien-être, nettoyage, prothésiste ongulair, fabrication de meubles, formation santé sécurité au travail.
 - 1 microcrédit mobilité octroyé pour 3 077 €.



Pour rappel, ARCHE Agglo a voté un financement à hauteur de 3 000 € en 2021 et 2022. La subvention est à verser à réception du rapport d'activité.

L'ADIE sollicite ARCHE Agglo pour renouveler la convention de partenariat actant une subvention de fonctionnement.

Proposition au bureau : valider la demande de renouvellement de partenariat de l'ADIE par convention d'un an et un financement en fonctionnement de 3 000 €.

Avis favorable de la commission économie du 2 mars 2023

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Soutien à Initiative 2607

ARCHE Agglo finance Initiative 2607 depuis plusieurs années par le biais d'une convention cadre annuelle de partenariat afin de soutenir la création d'activités et d'emplois et de développer l'économie de proximité. Le montant de la subvention s'élève à 25 000 € par an.

La contribution financière d'ARCHE Agglo intervient au titre du fonctionnement de l'association INITIATIVE 26-07 pour permettre le développement de l'expertise des demandes de financement et l'accompagnement des porteurs de projets du territoire d'ARCHE Agglo.

Par délibération du 16 décembre 2020, ARCHE Agglo a validé la convention de 3 ans avec Initiative 2607 et l'engagement financier annuel de 25 000 €.

Modalités :

- ✓ Cibles des dispositifs d'accompagnement : créateurs ou repreneurs de TPE
- ✓ Pas de condition minimum de création ou de maintien d'emploi (à part celui du créateur ou du repreneur).

L'association fonctionne avec 187 bénévoles.

Initiative accompagne les porteurs de projets via 2 dispositifs principaux :

- ✓ Prêt d'honneur
 - Créateur ou repreneur créant son emploi
 - Entreprise de moins de 5 ans
 - En complément d'un financement bancaire professionnel
 - Prêt personnel à 0 % sans garantie
 - 2 000 € à 15 000 € en création (jusqu'à 20 000 € en reprise d'entreprise)
 - Durée : 2 à 5 ans, différé possible
- ✓ Garantie bancaire
 - Objet du prêt bancaire garanti : BFR / Investissements / rachats de parts - Prêt minimum : 24 mois
 - Pour toutes les garanties : 7 ans maximum / commission 2.5% du montant garanti (calcul flat) / tous secteurs d'activité
 - De 50 % à 80 % maximum du montant de l'emprunt bancaire

Le taux de survie à 5 ans des entrepreneurs accompagnés est de 85 %.

Initiative 2607 accompagne également les entreprises solidaires, les porteurs de projets agricoles et les associations.

Evolution du nombre de dossiers traités par Initiative 2607 sur le territoire d'ARCHE Agglo :

- ✓ 18 en 2017
- ✓ 29 en 2018
- ✓ 31 en 2019
- ✓ 8 en 2020
- ✓ 25 en 2021
- ✓ 15 en 2022

Initiative 2607 a sollicité ARCHE Agglo pour augmenter son financement, et ce pour deux raisons :

- ✓ D'une part la subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants du territoire, et ce nombre est en hausse pour ARCHE Agglo ;
- ✓ D'autre part, les frais de fonctionnement de la structure augmentent et notamment la masse salariale. Initiative 2607 développe son équipe de conseillers afin de mieux couvrir les territoires et instruire correctement les dossiers de demande de financement.

Actuellement ARCHE Agglo verse une subvention de 25 000 € à Initiative calculée comme suit :

➔ Subvention par habitant 0,44 € x nombre d'habitants 56 428 = 24 828 € arrondis à 25 000 €

Initiative souhaiterait passer à une subvention de 31 843 € arrondis à 32 000 € :

➔ Subvention par habitant 0,55 € x nombre d'habitants 57 897 = 31 843 € arrondis à 32 000 €

Il convient de préciser que tous les EPCI sont concernés par la hausse de subvention demandée.

Proposition au bureau : verser une subvention intermédiaire pour 2023 à hauteur de 28 500 €.

Avis favorable de la commission économie du 2 mars 2023

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Soutien à REDA

Pour la 5^{ème} année consécutive, REDA sollicite ARCHE Agglo pour adhérer au réseau.

REDA est une association qui accompagne les créations et/ou reprises de TPE/PME, en collectif et en individuel, sur 2 ans. A la différence d'Initiative 2607, REDA demande une contrepartie de 5 créations d'emplois minimum à 3 ans.

L'association propose de prêts d'honneur à taux 0, de 15 000 € à 50 000 € avec différé de remboursement de 18 mois (fonds de financement de l'association = 350 000 €).

REDA intervient en faveur d'entreprises de taille plus importante par rapport à celles accompagnées par Initiative 2607.

- ✓ 300 à 350 appels par an -> 50 dossiers retenus pour étude -> 10 à 12 lauréats par an.
- ✓ Tous secteurs sauf agriculture et professions libérales.
- ✓ Taux de pérennité de 85 % à 5 ans.

L'association Drôme Ardèche a été créée en décembre 1998.

- ✓ 314 lauréats accompagnés depuis la création ;
- ✓ > 2 000 emplois créés ou maintenus.

Il s'agit d'un collectif de chefs d'entreprises en activité bénévoles : **186 membres** en 2020 en 26-07.

- Collectivités impliquées : Valence Romans Agglo, CC DRAGA, CCPDA, Montélimar Agglomération.
- Entreprises et chefs d'entreprises ARCHE Agglo : Cave de Tain, Fayol, Comptoir Rhodanien, Sodimas, Valrhona, CNM Process, Syrah Finance, SBTFC.
- Le Fond de financement est alimenté par les cotisations des membres.

L'action du REDA est complémentaire à celles d'Initiative 2607 et de l'ADIE et permet de mailler tous les types d'entrepreneurs sur le territoire d'ARCHE Agglo en matière de création-reprise.

Le comité d'engagement du 17 mars 2021 a accordé un prêt d'honneur de 40 000 € à M. Laurent BOYER, repreneur de la société Siroco basée à Tournon sur Rhône (ZA Champagne).

Le comité d'engagement du 7 mars 2022 a accordé un prêt d'honneur de 20 000 € à M. Olivier Mastorakis, repreneur de l'entreprise Restaurant Traiteur Marmey à Saint-Victor.

1 prêt d'honneur accordé en 2022 à M. Matthieu Marc, repreneur de l'entreprise EATB à Mercurol-Veunes.

Proposition au bureau : valider la demande de renouvellement de l'adhésion au REDA pour un an pour un montant de 1 525 €.

Avis favorable de la commission économie du 2 mars 2023

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Economie – Zone Erôme – Convention CNR pour travaux

Au terme d'une procédure de déclassement du domaine public fluvial par arrêté préfectoral en date du 29/12/2017, ARCHE Agglo est devenu propriétaire d'un tènement cadastré F971 figurant dans les emprises de la zone d'activité d'Erôme.

Celle-ci dispose d'une voie de desserte figurant sur les dépendances immobilières de la concession CNR au titre de la chute de Saint Vallier.

ARCHE Agglo, a sollicité la CNR pour aménager et viabiliser les abords de ladite voirie afin de permettre l'accès à ses parcelles acquises et qu'elle souhaite commercialiser pour permettre le développement d'entreprises locales.

L'accès à ces lots ne peut se faire que par la voirie préalablement existante CNR.

La présente convention permet au bénéficiaire de superposer l'affectation supplémentaire permettant à ARCHE Agglo d'aménager les accotements de la voirie du site d'activité d'Erôme et d'une création d'une zone de fonctionnement et remise en état des places de stationnement existantes.

Le périmètre concerne une bande de terrain d'une superficie de 758 mètres-carrés environ, cadastré section F numéro 973 pour partie et défini sur le plan annexé à la présente convention.

Les ouvrages prévus par ARCHE Agglo portent sur :

- ✓ La mise en place de lampadaires à LED correspondant aux normes en vigueur

- ✓ La mise en place de panneaux de signalisation
- ✓ Les plantations d'arbustes
- ✓ La création de trapèzes d'accès aux parcelles
- ✓ La création de trottoir dans les bandes d'espaces verts pour un arrosage et une infiltration naturelle de l'eau
- ✓ La création d'une zone de manœuvre
- ✓ La création d'une zone de stationnement pompier en enrobé matérialisé par un panneau et un marquage au sol.

Pour tous travaux ARCHE Agglo devra prévenir au préalable la CNR et devra recueillir son autorisation écrite préalable. Les ouvrages listés ci-dessus devront être entretenus en bon état. L'entretien de la végétation sera assuré par ARCHE Agglo

La durée de la convention sera conclue pour la durée pendant laquelle s'exercera la superposition d'affectations. Elle entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties et intervenants. Aucune indemnisation ne sera réclamée. Cependant, si à l'avenir cet exercice devait engendrer des dépenses ou une privation de revenus pour l'Etat ou CNR, le bénéficiaire s'engagera à les indemniser.

Considérant le projet de convention

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Habitat - Convention annuelle de l'observatoire du PLH de l'ADIL26 (projet de convention disponible en téléchargement)

L'Observatoire de l'habitat en Drôme-Ardèche permet de missionner l'Adil 26 sur des travaux liés à l'habitat et au logement en lien avec les thématiques inscrites dans le PLH. Le financement de cet observatoire est assuré par les Départements de la Drôme et de l'Ardèche et par les EPCI adhérents.

En mai 2019, ARCHE Agglo a signé une convention de participation reconductible chaque année par voie d'avenant. Pour 2022, un nouvel avenant est proposé à cette convention avec pour objet :

- ✓ de reconduire le partenariat pour l'année 2023
- ✓ d'actualiser le montant de la participation d'ARCHE agglo sur la base de la croissance démographique et évolution de l'indice des prix à la consommation mais également du fait de la mise en place d'un observatoire de l'habitat conformément à la loi « Climat et résilience » comprenant la mise à disposition d'un outil cartographique. Ceci conduit à une réévaluation de la participation financière d'ARCHE Agglo pour 2023 à 8 486 euros (7 250 euros en 2022).
- ✓ de préciser les travaux spécifiques prévus pour l'année 2023 à savoir :
 - Note de suivi du PLH année 4
 - Autres compléments d'étude dans la limite de l'économie de la convention.

La commission Aménagement Habitat du 7 mars dernier a donné un avis favorable sur ce dossier.

Proposition : Délibération du CA pour Autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'ADIL

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Environnement rapporteur Stéphanie NOUGUIER

Solarisation des toitures publiques, définition des modes de partenariat

En présence de Guillaume BACCIOTTI, Chargé de mission Plan Climat et énergie

L'AMI a pour objet de sélectionner un ou plusieurs opérateurs pour mettre en œuvre des installations photovoltaïques sur des sites appartenant aux communes ou à la communauté d'agglomération. Grâce à

ce regroupement, les collectivités proposent un potentiel assez attractif économiquement (40 000 m2) pour engager un partenariat équilibré avec une ou plusieurs entreprises.

Au-delà de l'enjeu climat-énergie, des retombées économiques sont également attendues pour les communes et ARCHE agglo sous forme de fiscalités, prise de participation, ou loyers. La mobilisation d'épargne citoyenne est également prévue.

L'organisation mise en place (sociétés locales de projet) pourrait dans une seconde phase inclure d'autres sites, notamment des sites privés.

Avancement :

- ✓ 2020/2021 : Recensement des toitures et parkings publics pouvant accueillir du photovoltaïque
- ✓ 2022 : positionnement des communes et d'ARCHE Agglo sur les sites retenus
 - 34 projets de centrales en toitures / 11 en ombrières de parkings
- ✓ Juin-septembre 2022 : appel à manifestation d'intérêt / sélection des opérateurs
- ✓ Oct 2022 – Mars 2023 : formalisation du partenariat, étude juridique, information des communes

Opérateurs sélectionnés et formalisation du partenariat

- ✓ **SOLARHONA** est une filiale de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) spécialisée dans le développement de projets photovoltaïques
- ✓ **ENERGIE RHONE VALLEE** est une SEM qui a pour objet de produire des énergies renouvelables sur le territoire de Drôme et d'Ardèche.
- ✓ **PASSERELLE ENERGIE** est une société locale membre de l'association Centrales Villageoises, qui a pour but de développer les énergies renouvelables en mobilisant de l'épargne citoyenne.

Les projets recensés sont (détail transmis en téléchargement aux membres du bureau) :

Développeur	Nombre de projets	Puissance totale des projets
SOLARHONA	14 projets dont 4 projets toitures et 10 projets ombrières	5970 kWc
Energie Rhône Vallée	15 projets toitures	1444 kWc
Passerelle Energie	5 projets toitures	352 kWc
A définir en phase développement	11 projets dont 10 projets toitures et 1 projet ombrières	208 kWc * * Puissance estimée par Arche Agglo

Le partenariat entre ARCHE Agglo et les 3 opérateurs sera matérialisé dans une convention de partenariat signée par les 4 structures et mis en œuvre par un comité de pilotage qui pourrait être présidé par ARCHE Agglo. Ces conditions de partenariat doivent garantir la bonne place d'ARCHE Agglo (pour le compte des communes) dans le pilotage des réalisations puis l'exploitation des centrales, ainsi qu'une prise de participation à l'actionnariat des sociétés qui exploiteront les centrales.

Nous sommes accompagnés par un **conseils juridique** spécialisé extérieur aux différentes étapes de ce projet.

Plusieurs points nécessitent un positionnement politique avant de finaliser la convention de partenariat et commencer à rencontrer les communes pour démarrer les études de façon plus opérationnelle.

Prise de participation dans les sociétés de projets

La candidature propose des sociétés de projet distinctes pour les « grappes » de Solarhona et Energie Rhône vallée, dans lesquelles il est possible qu'ARCHE Agglo soit actionnaire. ARCHE agglo pourra également rentrer au capital de la SAS Passerelle énergie.

1. **Solarhona pour les ombrières** : Solarhona mettrait en place une société de Projet territoriale pour porter l'investissement, la construction et l'exploitation des ombrières photovoltaïques. Cette société serait également amenée à porter d'autres projets de Solarhona sur le territoire, notamment centrale au sol sur le foncier de la CNR. ARCHE Agglo serait invitée à prendre entre 5 et 20 % de parts.
2. **Energie Rhône Vallée pour les toitures** : De la même façon, et sous réserve que la majorité des projets se réalisent, Energie Rhône Vallée propose la constitution d'une société de projet dans laquelle ARCHE agglo pourrait prendre entre 5 et 20 % de parts.
3. **SAS Passerelle énergie pour 5 projets en toiture** : cette SAS, constituée de citoyens du territoire est déjà créée. Une participation de 20% d'ARCHE Agglo au capital est proposée. Les communes seront également invitées à prendre des parts.

A ce stade, la priorité est de mener les études de faisabilité techniques et financières sur les projets avant de lancer les négociations concernant ces modalités de prises de participation. S'il n'est pas possible de connaître les montants et le nombre de projets définitifs en jeux, **il est toutefois nécessaire de se positionner dès maintenant sur le principe de ces prises de participation.**

La gestion des redevances : quelle mutualisation ?

Une fois la faisabilité technique et financière confirmée, les sociétés engageront des conventions d'occupation temporaire (COT) avec les propriétaires (communes et ARCHE Agglo) : mise à disposition pour 30 ans de la toiture ou du parking contre versement d'un loyer annuel ou d'une soulte en une seule fois. Le montant des redevances est dépendant du résultat financier attendu.

Hypothèse 1 : Une perception de l'ensemble des redevances par ARCHE agglo aurait pu avoir un intérêt en affectant ces recettes à des actions collectives sur la transition énergétique. Mais cette option est juridiquement compliquée car ARCHE Agglo est compétente uniquement sur ces propres dépendances foncières.

Hypothèse 2 : A l'inverse, une gestion des redevances site par site remettrait en question l'esprit même de l'AMI qui est de dégager une rentabilité globale de façon à équiper le maximum de sites. Une centrale qui nécessitera des travaux de renforcement de toiture ou des coûts de raccordement au réseau importants pourrait aboutir à l'incapacité de verser une redevance. Le risque d'abandon est très important, d'autant que les marges de rentabilité sont assez limitées.

Hypothèse 3 : Pour éviter ce problème, il est nécessaire de penser la rentabilité à l'échelle de la « grappe » de centrales. **Il est donc proposé de demander à chacune des 3 sociétés de calculer le potentiel de redevance pour la globalité des sites qu'ils équiperont, puis de la répartir entre les propriétaires sur la base d'une valeur locative factuelle** (au m² ou à la puissance par exemple).

Il est à noter que pour les 5 toitures attribuées à Passerelle énergie, ces redevances relèveront plus du symbolique (1€/m²/an)

A noter également que dans le cas de travaux qui ne seraient pas strictement attribuables à l'installation de PV (désamiantage par exemple), ils resteraient à la charge des communes. Le versement de la redevance en une seule fois (soulte) pourrait alors permettre de prendre en charge tout ou partie de ces coûts.

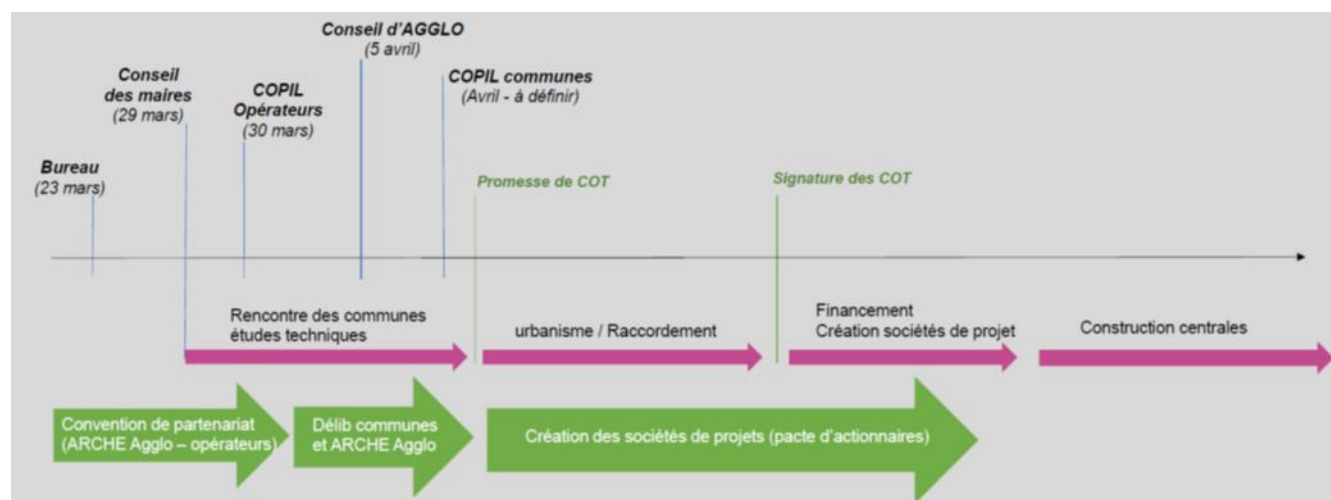
Le cas des toitures publiques hors ami

Les opérateurs sélectionnés ne se sont pas positionnés sur les 11 toitures les plus petites (inférieures à une puissance de 36 kWc) faute de rentabilité dans ce modèle. Il existe également des toitures encore plus petites qui ne sont pas pertinentes sur ce modèle de location mais pourraient l'être dans une logique d'investissement directe des communes notamment pour l'autoconsommation au regard des coûts de l'électricité.

Compte tenu du service rendu par ARCHE Agglo pour les toitures et parkings de l'AMI, il est proposé de mobiliser des moyens humains et financiers (*en interne ou mobilisation d'un partenaire ou prestataire*) pour assurer un rôle **d'information, de sensibilisation et de facilitation** des projets (organisation de réunions, de visites de projets, formations, aide à la décision communes, mutualisations...). Les services peuvent travailler à des propositions concrètes et chiffrées visant notamment à déployer l'autoconsommation photovoltaïque et l'appui aux communes pour la solarisation des toitures hors AMI.

Calendrier pour la suite

Chacune des collectivités devra prochainement délibérer sur le choix des opérateurs, sur les surfaces mises à disposition et la signature d'une convention de services entre toutes les communes et ARCHE AGGLO



Il est donc proposé au bureau de :

- ✓ **Valider le principe d'une prise de participation dans les sociétés de projet** et démarrer un travail sur le sujet à la fois juridique et budgétaire (budget 2024)
- ✓ **Valider le principe de gestion mutualisée des redevances** et demander à chacune des 3 sociétés de répartir le potentiel de redevance entre les propriétaires sur la base d'une valeur locative factuelle indépendante des rentabilités individuelles.
- ✓ **Mettre en place une instance de pilotage impliquant les communes concernées** dans la vie de la démarche AMI.
- ✓ **Délibération des communes et d'ARCHE agglo** sur le choix des opérateurs, les surfaces mises à disposition et la signature d'une convention de services entre toutes les communes et ARCHE AGGLO.
- ✓ **Lancer un travail stratégique pour définir des propositions concrètes et chiffrées visant à déployer l'autoconsommation photovoltaïque et l'appui aux communes** pour la solarisation des toitures hors AMI

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération du 3 mai

Ardéchoise – Convention de partenariat avec l'association Ardéchoise Cyclo Promotion et la commune de St Félicien

L'Ardéchoise est l'évènement cyclo incontournable du mois de juin sur le territoire. Avec une moyenne de 15 000 cyclistes, il s'agit du premier rassemblement cyclos d'Europe sur route de montagne. Avec des formules de 1 à 4 jours avec des parcours différents sur l'ensemble du département. Saint Félicien est le lieu de départ et d'arrivée de l'évènement.

L'organisation de cette évènement a fait l'objet d'une convention de partenariat entre ARCHE Agglo, la commune de St Félicien et l'Association l'Ardéchoise Cyclo Promotion et la commune de St-Félicien. Cette convention a été signée en décembre 2016 par l'ancienne communauté de communes du Pays de St Félicien et la commune. Elle a fait l'objet d'un avenant signé par ARCHE Agglo en mai 2021. Celui-ci étant arrivé à échéance en septembre 2022, il convient aujourd'hui que les 3 partenaires définissent de nouvelles modalités de conventionnement.

Lors du précédent conventionnement ARCHE Agglo assurait en direct un certain nombre d'engagement :

- ✓ Mise à disposition de bâtiments et/ou terrains propriété de l'agglomération : gymnase (aujourd'hui redevenu propriété de la commune), maison de l'ardéchoise, parking exposant (futur caserne SDIS),
- ✓ Pris en charge lors de la manifestation de :
 - La gestion des parkings et du plan de circulation ;
 - La coordination des moyens humains à mettre à disposition des personnels intercommunaux et municipaux : montage du village et démontage ;
 - L'intervention de Tremplin pour l'entretien des terrains et abords de route 2 à 3 semaines avant l'évènement ;
 - La Convention avec Marius BOUVIER et une société de surveillance pour la sécurité pendant l'évènement ;
 - Des conventions individuelles avec les propriétaires de terrains pour les parkings à renouveler pour 2 ans ;

Cela était réalisé via l'embauche d'un coordonnateur sur 2.5 à 3 mois.

Aujourd'hui, il est proposé de modifier les conditions de convention sur la base des conditions suivantes :

- ✓ Signature d'une convention cadre avec les 3 partenaires auxquelles seront annexées des conventions ou documents annexes sur les conditions de mise à disposition des biens des 2 collectivités ;
- ✓ **Durée de convention de 6 ans pour l'ensemble de l'année civile 2023 jusqu'au 31 décembre 2028 ;**
- ✓ ARCHE Agglo stoppe les missions portées en direct mais verse en contrepartie une subvention correspondant aux charges précédemment supportées ;
- ✓ L'association payera un loyer pour l'occupation de la maison de l'ardéchoise ;

L'association sollicite aujourd'hui une subvention de 25 000 € correspondant :

- ✓ aux charges transférées estimées à 17 000 € (avec actualisation du BP 2022 de 14 600 €) ;
- ✓ à une subvention complémentaire pour soutenir l'ardéchoise des jeunes à hauteur de 5 000 € ;
- ✓ un surplus de subvention de l'ordre de 3 000 €

Il convient de préciser que restera à la charge de ARCHE Agglo, l'organisation d'un stand VIP, les charges inhérentes à la propriété du bâtiment de l'Ardéchoise, ainsi que les moyens humains et techniques mobilisés

Ardéchoise des jeunes

Gilbert BARAILLER a adressé une demande de subvention pour financer un maillot collector de la 30^{ème} édition.

Le coût d'achat est évalué à 15 000 € pour 1 000 unités, soit 15 € l'unité. L'association sollicite un engagement financier partiel de cette somme. Si le demande de l'association portait initialement sur une subvention exceptionnelle pour l'édition 2023, elle souhaiterait que l'agglomération puisse lui apporter une subvention annuelle pérenne de 5 000 € sur cet évènement (hors maillots)

ARCHE Agglo en contrepartie de cette subvention souhaiterait pouvoir bénéficier de maillots supplémentaires (100 unités) pour diffusion sur le territoire, notamment dans le cadre de l'animation autour du savoir rouler.

Il convient que le bureau puisse se positionner sur les conditions de partenariat avec une convention de 6 ans tripartite entre l'association, la commune de Saint Félicien et l'agglomération

- avec une subvention globale 17 000 € dite de « transfert de charges »;
- une subvention complémentaire de 5 000 € pour l'ardéchoise des jeunes pour l'édition 2023 avec la possibilité de décider annuellement de sa reconduction. Sur ce point il conviendra de voir si celle-ci inclut la remise de 100 maillots. Sachant que l'ardéchoise sollicite une subvention nette hors mise à disposition des maillots.

Mise à disposition du bâtiment de l'Ardéchoise propriété de l'agglomération

Pour rappel, dans le cadre de la convention initiale de décembre 2003, l'association a financé 20% du coût des travaux de construction du bâtiment en remboursant les annuités sur 15 ans. Aussi, depuis 2019, l'association a payé l'ensemble des sommes dues. Elle assume simplement les charges dues au locataire. ARCHE Agglo assume les charges dues au propriétaire.

En avril 2021, les membres du bureau d'ARCHE Agglo avait fait part du fait que cela avait du sens que le bâtiment reste propriété de ARCHE Agglo. Des travaux sont nécessaires pour une « remise à niveau ». L'association a adressé un courrier cette fin d'année pour lister les travaux nécessaires à prévoir. Ils portent sur :

- ✓ L'isolation de la façade nord
- ✓ L'étanchéité des 12 fenêtres (peut-être en arasant les 2 montants verticaux de chaque vantaux).
- ✓ La réparation des moteurs des 3 vélux + la pose de stores occultants
- ✓ L'amélioration de l'acoustique de la pièce centrale
- ✓ L'application d'une couche de lasure sur les façades
- ✓ La réparation du fonctionnement de l'aérothermie
- ✓ La réparation de la porte d'entrée principale, qui s'affaisse
- ✓ La réparation des lames de parquet de la grande pièce, qui se soulèvent
- ✓ La réparation de la charnière du silo à bois.
- ✓ Les organes de sécurité incendie à remplacer (BAES, bloc d'ambiance):

Notre direction du patrimoine a approché une enveloppe de travaux de l'ordre de 35 K€ HT.

Afin de sécuriser les conditions de mise à disposition de la maison de l'ardéchoise, il est proposé de mettre en place un bail avec l'association de la même durée que la convention de partenariat. Celle-ci se ferait via le paiement d'un loyer mensuel de 500 € /mois, correspondant peu ou prou à l'amortissement des travaux à réaliser.

Pour la suite, dans le cadre de la convention, il est prévu que ARCHE Agglo joue un rôle de facilitateur auprès des communes pour mobiliser leur personnel technique pour l'évènement. **Un temps d'échange pourrait être proposé lors du prochain conseil des maires le 29 mars prochain à Chavagnac.**

Les besoins de soutien en moyens techniques et humains estimés par l'ardéchoise portent sur 95 jours dont :

- ✓ 35 jours pourraient être réalisés par les équipes d'ARCHE Agglo **soit une valeur de l'ordre de 5 500 €** pour l'installation et désinstallation du site, le panneautage et les ancrages de banderoles en lien avec l'ardéchoise (soit 2 à 3 agents mobilisés avant et après l'évènement) ;
- ✓ 26 jours par les agents des communes autour de St Félicien soit entre 1 à 7 jours en fonction des communes concernées ;
- ✓ 14 jours pourraient également être nécessaires pour répondre à d'autres besoins : Montage et démontage salon du cycle sur les terrains de tennis et autres missions nécessitant une compétence chariot élévateur.

Considérant le projet de convention,

Avis favorable du bureau pour la signature d'une convention avec versement d'une subvention de 17 000 € et 5 000 € pour l'Ardéchoise des jeunes pour 6 ans – Soumis au Conseil d'Agglomération

Développement économique rapporteur Jean-Louis WIART

ZA Les Fleurons à Mercurol-Veaunes – Projet hôtelier Linkcity

Le 18 décembre 2019, ARCHE Agglo a délibéré pour vendre la parcelle ZM 463 d'une superficie de 5 832 m² à Linkcity pour un projet d'hôtel, restaurant, bureaux (signature de la promesse de vente le 12 mars 2020).

Un permis de construire a été déposé le 07 juillet 2020 et a été **accordé le 27 mai 2021**. L'acte aurait dû être signé au 30 novembre 2021.

Le projet a fait l'objet de 2 avenants :

- ✓ Un premier lié au confinement, autorisé par délibération due 24 mars 2021 et signé le 20 avril 2021 ;
- ✓ Un second au motif des suites de la crise sanitaire autorisé par délibération du 3 novembre 2021 du fait de l'interruption des échanges avec leurs investisseurs potentiels (signé 20 novembre 2021). Ce second avenant portait sur une prolongation du délai de réalisation des conditions suspensives non réalisées et de validité de la promesse de vente de 6 mois soit jusqu'au 30 mai 2022.

Le bureau de l'agglomération s'est réunie une nouvelle fois le 30 juin 2022 pour étudier une 3^{ème} sollicitation de report de délai du fait de la guerre en Ukraine et de ses impacts sur le coût de la construction en dépit de la pré commercialisation bien avancée.

A l'époque, B&B avait confirmé son intérêt pour le projet sur l'exploitation de l'hôtel. Sur le volet investissements, Linkcity était alors en discussion avec plusieurs institutions (Banque de territoires, le groupe Brilhac (investisseur immobilier grands comptes basés à Rennes) et la société Whiterock (investisseur immobilier basé à Lyon).

Linkcity sollicitaient un délai supplémentaire jusqu'à fin 2022.

Ce délai complémentaire est aujourd'hui largement dépassé sans pour autant que Linkcity n'est pu son tour de table financier permettant de réaliser l'opération malgré les échanges avec leurs représentants.

Il est donc proposé au bureau de constater l'abandon des engagements d'ARCHE Agglo vis-à-vis de Linkcity

Avis favorable du bureau pour abandonner le projet de LINKCITY

Bilan et convention annuelle de mise en œuvre du SPPEH

Chaque année de mise en œuvre du SPPEH doit faire l'objet d'une convention entre le Conseil départemental de l'Ardèche, l'agglo, l'ALEC et l'ADIL. Cette convention indique les objectifs prévus sur le territoire en matière de conseil, d'accompagnement et d'actions de sensibilisation prévus pour l'année. Au regard de ces objectifs, les subventions sont réparties entre chaque cosignataires en fonction des prestations réalisées sous la forme de valorisation d'actes (cf tableau ci-dessous).

Pour 2023, les objectifs s'appuient globalement sur la candidature déposée à la Région fin 2020 pour les 3 ans du SPPEH.

Une modification est toutefois proposée concernant le niveau d'information et de conseils proposé aux particuliers. Au regard des modifications nationales concernant l'accompagnement de la rénovation énergétique (création de Mon Accompagnateur Rénov'), il apparaît cohérent de prévoir une augmentation du nombre de contacts (appels et mails) au service habitat. Ces contacts s'apparentent à des informations de premier niveau que le SPPEH peut valoriser.

Il est donc proposé d'inscrire 490 actes que le service Habitat réalisera et d'augmenter le nombre total d'informations à 1 320. L'ADIL reste seule à répondre sur les conseils personnalisés.

En termes de budget, la subvention régionale attribuée aux départements totalement couverts ne sera pas versée à l'Ardèche. Pour l'agglomération, cela représente 6 300€ de subvention en moins mais un surcoût global pour 2023 par rapport à l'estimation de fin 2020 de 3 000€.

Convention SPPEH 2023 - VOLET QUANTITATIF

- Une convention quadripartite avec le département de l'Ardèche, l'ALEC et l'ADIL
- La convention spécifie les objectifs et les montants pour chacun des partenaires
- Dernière année de conventionnement avec le département de l'Ardèche

			Objectifs 2022	Objectifs 2023
Axe 1 (ARCHE Agglo- Partenariat ADIL)	Actes	A1, info conseil	1100	1320
		A2, conseil personnalisé	254	280
		A2, conseil personnalisé (copros)		5
		B1, info 1er niveau	34*	mutualisé
		C1, sensibilisations ménages	7	
Axe 2 (ARCHE Agglo- prestation)	Logements individuel	A4, accompagnement phase amont	40	40
	Copropriété	A4, accompagnement phase amont	3	3
Axe 3 petit tertiaire (ALEC)		B2, conseil personnalisé entreprise	17*	mutualisé
Axe 4 animer l'offre (ALEC)		C2, sensibilisation petit tertiaire	5*	mutualisé
		C3, sensibilisation pro réno	6*	mutualisé

Propositions :

- Augmenter les infos par rapport à l'objectif de la candidature au regard de l'actualité nationale et d'une meilleure valorisation des appels par le service
- Comptabilisation des appels OPAH-RU soit 51 appels de + (2022)
- Diminution du nombre d'accompagnements (-8) par rapport à la convention initiale – Maintenir le même objectif qu'en 2022

SPPEH : perspectives 2023 - les changements à venir

En 2024 -> Le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) deviendra le Service public de la rénovation dans l'habitat (SPRH)

Une nouvelle organisation gérée par l'ANAH

La question de la rénovation énergétique est replacée au cœur de l'habitat

Une modification des financements

Pas d'information connue à ce jour

Obligation à partir du 1er septembre 2023 – commune à l'ensemble des dispositifs (OPAH-RU/PIG/SPPEH)

La mise en place de « Mon accompagnateur rénov' » à intégrer dans l'organisation actuelle

Ce qui change :

- le déroulé de l'accompagnement des projets de travaux avec 2 gestes et + 10 000€ de subventions
- L'intégration d'un audit énergétique, d'un suivi des travaux, d'une visite en fin de travaux (prise en main du logement) et la signature d'un contrat entre le ménage et l'accompagnateur et de rapport de fin de prestation

→ Implique : Agrément « Mon accompagnateur rénov' »

→ Soliha (PIG)

→ B27 AI (SPPEH)

→ ARCHE Agglo (OPAH-RU en régie)



Bureau du 23 mars 2023

La commission Aménagement Habitat du 7 mars dernier a donné un avis favorable sur ce dossier.

Considérant le projet de convention,

Proposition : autoriser le Président à signer la convention annuelle du SPPEH pour 2023

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération

Rivières - rapporteur Jean-Paul VALLES

GEMAPI - point d'avancement sur la procédure de classement des systèmes d'endiguement

Un **système d'endiguement** (SE) se compose d'une ou plusieurs digues conçues pour défendre une **zone protégée** contre les inondations et/ou submersions et cela jusqu'à un niveau d'événement précis nommé le « **niveau de protection** ». Le SE devra répondre à la réglementation en vigueur et **être classé** en fonction du nombre de personnes se trouvant dans la zone protégée.

A noter : plusieurs niveaux de protection peuvent être définis dans une même zone protégée.

Ces digues peuvent être accompagnées de plusieurs autres ouvrages anthropiques concourant à la préservation de la même zone protégée (dignes de second rang, ouvrages hydrauliques tels que vannes, clapets, etc., remblais routiers/ferroviaires, etc.).

ARCHE Agglo a délibéré le 06 avril 2022 (délibération 2022 – 203) afin de valider la stratégie de classement et l'engagement de rencontre des communes concernées par des SE. Après avoir présenté le rendu des rencontres avec les communes lors de la commission rivière du 21 février 2023, le bureau est informé des choix proposés par la commission pour suivre le travail engagé sur les systèmes d'endiguement.

Le tableau suivant rappelle le choix pour chaque digue du territoire :

Digues	Classement	Remarques
Les Vées (Chantemerle)	Pas de classement	Population protégée < 30 personnes
La Ratte (Chantemerle)	A étudier	Etude de faisabilité pour la suppression de la digue rive gauche (champs)
Les Granges (Chantemerle)	A étudier	Etude de faisabilité pour la suppression de la digue rive gauche (zone humide)
La Veauve (Beaumont)	A étudier	Etude de faisabilité pour la suppression des digues
L'Isère (Pont de l'Isère)	Pas de classement	Ouvrage industriel (CNR)
Le Rioudard (Glun)	A étudier	Zone protégée à déterminer
Les Aurets (Mauves)	A étudier	Zone protégée à déterminer
Le Lay (Mauves, Tournon)	Pas de classement	Population protégée < 30 personnes
Le Rhône (Tournon, Tain, Mauves, Glun)	En cours de classement	
Le Mollard (St-Jean)	A étudier	Zone protégée à déterminer
Le Furgon (St-Jean)	A étudier	Zone protégée à déterminer
Le Riverolles (Serves)	Pas de classement	Population protégée < 30 personnes
Le Marais (Serves)	Pas de classement	Population protégée < 30 personnes
Les Barres (Serves)	A étudier	Zone protégée à déterminer
La Rionne (Erôme)	A classer	Dans le cadre du PAPI
Le Torras (Tain)	En cours de classement	Dans le cadre du PAPI
La Bouterne aval (Tain)	En cours de classement	
La Bouterne Bert (Tain, Mercurol)	Pas de classement	Enjeux privé
La Bouterne RN7 (Tain)	Pas de classement	Zone inondée par le Rhône
La Burge aval (Mercurol)	Pas de classement	Contournement de la digue par l'aval
La Bouterne Terrine (Mercurol)	Pas de classement	Contournement de la digue par l'amont
Le Rhône (La Roche de Glun)	Pas de classement	Ouvrage industriel (CNR)

La commission propose le planning et le programme d'investissement suivants :

	2023	2024	2025	2026	2027 et après
	PAPI 2018-2024		PAPI 2025-2031		
Serves – ruisseau des Barres	Etude de faisabilité	AVP	PRO et dossiers réglementaires	Travaux (500 k€)	
Glun – Rioudard	Expertise interne				
Chantemerle – la Ratte	Etude de faisabilité	AVP	PRO et dossiers réglementaires	Travaux (100/150 k€)	
Beaumont-Montoux – Veauve aval	Etude de faisabilité	AVP	PRO	Dossiers réglementaires	Travaux (2 M€)
Saint-Jean-de-Muzols – Furgon et Mollard	Etude de ruissellement			Dossiers réglementaires	
Chantemerle – les Granges	Etude de ruissellement				Dossiers réglementaires
Erôme – Rionne	Inventaire faune/flore 4 saisons	Dossiers réglementaires		Travaux (1 M€)	
Mauves – Aurets	Etude de ruissellement				Dossiers réglementaires
Torras	Foncier et concertation	PRO	Dossiers réglementaires		Travaux (1,5 M€)
Bouterne – digues de Tain	Finalisation étude de dangers		PRO et dossiers réglementaires	Neutralisation digue Teppe (200-300 k€) Confortement digue Grands Crus (500 k€)	Devenir digue Intermarché (500 k€)

Programme financier :

	2023	2024	2025	2026	2027 et après
	PAPI 2018-2024		PAPI 2025-2031		
Serves – ruisseau des Barres	EP : 48 k€	MOE : 55 k€		Tx : 500 k€	
Glun – Rioudard					
Chantemerle – la Ratte	EP : 30 k€	MOE : 27 k€		Tx : 150 k€	
Beaumont-Montoux – Veauve aval	EP : 130 k€		MOE : 80 k€		Tx : 2 M€
Saint-Jean-de-Muzols – Furgon et Mollard	Etude de ruissellement			EDD : 90 k€	
Chantemerle – les Granges	Etude de ruissellement				EDD : 90 k€
Erôme – Rionne	Inventaire : 5 k€	DR : 40 k€		Tx : 1 M€	
Mauves – Aurets	Etude de ruissellement				EDD : 90 k€
Torras	Concertation : 60 k€	PRO : 20 k€	DR : 45 k€		Tx : 1,5 M€
Bouterne – digues de Tain			MOE : 52 k€	Tx Teppe : 300 k€ Tx Grands Crus : 500 k€	Tx Intermarché : 500 k€
TOTAL	273 k€	142 k€	177 k€	2 540 k€	4 180 k€

Information bureau

Culture - rapporteur Béatrice FOUR

Enseignement artistique – Ecole de musique et de danse intercommunale

Par arrêté inter-préfectoral N°07-2021-10-28-00006 portant modification des statuts, ARCHE Agglo est compétente « pour l'enseignement de la musique et de la danse en dehors du temps scolaire et dans le cadre d'un cursus qualifiant ». ARCHE Agglo s'est ainsi doté ainsi d'un troisième axe structurant de développement, la musique, pour lequel nous agissons en lieu et place des communes.

Dans ce cadre, l'agglomération assure la gestion d'un école intercommunale répartie sur 3 sites : Tain l'Hermitage, Saint Donat sur l'Herbasse et Colombier le vieux.

Il est à noter que le bilan de la 1^{ère} année de fonctionnement a été portée à la connaissance des membres du bureau et des conseillers d'agglomération lors des précédentes instances (le document est consultable en ligne)

Les Interventions en Milieu Scolaire

Des tarifs à actualiser :

Les élus de l'agglomération ont souhaité restreindre la définition de la compétence au temps extrascolaire de l'enfant, excluant la pratique en milieu scolaire, qui reste en conséquence de la seule compétence des communes.

Pour assurer l'emploi des enseignants intervenants dans les écoles qui ont fait l'objet d'un transfert du syndicat AMD vers l'agglomération (20h d'activités semaine),

Pour permettre d'autre part une continuité du service,

ARCHE Agglo a proposé aux communes de l'organiser pour leur compte via une convention de prestation de service ; la loi nous autorisant à poursuivre cette activité comme une activité accessoire.

Lors de la saison 2022-2023, 13 communes ont bénéficié d'intervention en milieu scolaire : Saint Félicien, Arlebosc, Colombier-le-Vœux, Sécheras-Cheminas, Vion, Saint Barthelemy-le-plain, Tournon sur /R, Lempis, Etables, Gervans, Chanos C, Larnage.

Ces interventions représentent 727 heures d'enseignement à destination des élèves de primaire ou de maternelles + de 60 classes et plus de 1 000 élèves sont concernés.

Les tarifs d'intervention proposés pour cette saison correspondaient aux tarifs antérieurs proposés par le syndicat, ils n'ont pas fait l'objet d'une revalorisation.

FORFAIT	Tarif intervention
Forfait unique "Interventions musicales en milieu scolaire - maternelles et élémentaires" = 15 séances maximum par classe x 1 heure maximum	600 €
Forfait spécifique "Interventions musicales en milieu scolaire - pour les écoles maternelles qui le souhaitent" = 15 séances maximum par classe x 1/2 heure* maximum *Intervention minimum 1h soit 2 classes	300 €

Toutefois, il a été précisé, dans la note du bureau du 16 juin dernier, aux membres de l'exécutif que ces tarifs devraient être questionner lors de prochaine saison.

En effet, le montant des recettes perçues par ARCHE Agglo ne couvre pas les dépenses engagées par cette dernière pour faire fonctionner le service. L'Agglomération doit assumer déficit de 6K€.

Aussi, et conformément à la proposition des membres de la commission culture il est proposé de procéder à une augmentation de 10% du tarif actuel comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

FORFAIT	Tarif actuel	Proposition 2023 – 2024 + 10%	Tarifs permettant un équilibre financier + 21,55%
Forfait unique "Interventions musicales en milieu scolaire - maternelles et élémentaires" = 15 séances maximum par classe x 1 heure maximum	600 €	660€	<u>730€</u>
Forfait spécifique "Interventions musicales en milieu scolaire - pour les écoles maternelles qui le souhaitent" = 15 séances maximum par classe x 1/2 heure* maximum <i>*Intervention minimum 1h soit 2 classes</i>	300 €	330€	<u>365€</u>

Cette augmentation permet de réduire le déficit du service IMS qui passe de 6 000€ à 2 600€.

Une contractualisation avec les communes à simplifier :

A ce jour les communes s'engagent conventionnellement, comme c'était le cas précédemment avec AMD, pour une année seulement. Cette durée limitée de conventionnement alourdit la gestion administrative du service (Il est à noter que cette commune accueille des interventions en milieu scolaire depuis plus de 15 ans).

Aussi, il est proposé de modifier les termes de cette contractualisation et de proposer une convention d'une année, renouvelable par tacite reconduction 3 fois et pouvant être dénoncée par les deux parties avant le début du mois de mars de la saison à suivre.

Une possibilité offerte à de nouvelles communes de bénéficier d'IMS :

La réduction du déficit dû à l'augmentation du tarif permet d'ouvrir le service Intervention Musicale en Milieu scolaire à de nouvelles communes, sans dépasser le déficit initial constaté soit 6 000€.

Il semble raisonnable de proposer 15 à 20 nouveaux forfaits supplémentaires.

Il est donc proposé :

- D'actualiser les tarifs – augmentation de 10% ;
- De proposer une convention d'une année renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;
- D'ouvrir les IMS à de nouvelles : 15 à 20 forfaits maximum

L'orchestre à l'école :

ARCHE Agglo propose aux communes qui le souhaitent le dispositif orchestre à l'école. Un orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre, en principe pendant 3 ans (du CE2 au CM2 ou de la 5ème à la 3ème). Il devient une matière à part entière et est obligatoirement inscrit dans

le projet d'école ou d'établissement, avec l'aval de l'inspection académique. Les musiciens intervenants de l'école de musique se déplacent au sein de l'école ou de l'établissement scolaire et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs de musique des collèges, ainsi que toute l'équipe pédagogique. L'orchestre à l'école fonctionne au sein de l'école ou de l'établissement scolaire, soit intégralement dans le temps scolaire, soit partiellement en temps scolaire, complété en temps périscolaire.

A ce jour, seule la commune de Tournon s/ Rhône a souhaité inscrire ce dispositif dans une classe de l'école Vincent D'Indy qui termine sa 3^{ème} et dernière année au cours de cette saison.

A ce jour le tarif proposé aux communes est de 7 820€ pour une mise à disposition de 4 enseignants 1 fois par semaine et 1 enseignant pour une journée complémentaire par semaine également.

Cette activité présente un déficit de 2,5k€. Il est proposé comme pour les IMS de proposer une augmentation du tarif initial de 10% et de le porter à 8 600€ (réduction du déficit de 1 700€)

Il est proposé :

- D'actualiser le tarif de l'Orchestre à l'Ecole – augmentation de 10% ;

Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'Agglomération

Subvention à l'école de musique FASILASOL à La Roche de Glun

Les modalités validées précédemment

Lors du Conseil d'agglomération du 6 juin 2022 (Délibération2022-450), les élus ont souhaité accompagner l'association FA SI LA SOL selon les modalités suivantes :

- ✓ Attribuer une subvention pour une année uniquement soit 2022/2023 d'un montant de 13 366€ composée d'une subvention de fonctionnement de 9 700€ et de 3 666,66€ correspondant au remboursement d'une échéance de prêt contracté auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- ✓ Verser cette subvention en 2 fois, 60% à la signature de la convention, le solde sur présentation du bilan pédagogique et financier de l'action,
- ✓ Attribuer le solde de cette subvention sous réserve de la participation de l'association à la définition du projet artistique de l'agglomération.

Lors d'une rencontre avec la vice-Présidente, l'association a présenté un 1^{er} bilan intermédiaire de son activité :

=> Communication tardive auprès des familles (mi-juin 2022)

=> 29 élèves inscrits (37 en N-1)

=> Budget 33 170€ (75% = rémunération de personnel)

=> 3 enseignants // 8 disciplines enseignées

=> Coût moyen pour les familles (2021-2022) = 480€ / an

Les Schémas Artistique et Culturel des Départements de Drôme et d'Ardèche

L'article L 216-2 du code de l'éducation clarifie le rôle spécifique de chaque niveau de collectivités vis-à-vis des établissements d'enseignement artistique et précise que :

- ✓ "le Département adopte [...] un Schéma départemental de Développement des Enseignements Artistiques" définissant les principes d'organisation de ces enseignements et les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial ;
- ✓ "les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements" lesquels sont intégrés dans le Schéma Départemental.

Les schémas visent à préciser les intentions départementales en matière d'enseignement artistique et précisent les modalités et conditions de soutien financier.

Les schémas des Départements de la Drôme et de l'Ardèche seront finalisés à la fin de l'année 2023, les conditions de soutien des structures associatives, ainsi que les attendus en matière d'EA seront précisées dans ce cadre.

Dans ce contexte, il est proposé de renouveler dans les mêmes termes et pour une année le soutien de l'agglomération à l'école de musique associative et de leur faire connaître cette décision aussi rapidement que possible afin que les bénévoles puissent préparer sereinement l'année nouvelle.

Pour information :

Les membres de la commission culture n'ont pas souhaité modifier cette année les tarifs de l'école de musique et de danse considérant qu'il était primordial de favoriser la stabilité des inscriptions. Les tarifs définis l'année dernière s'appliqueront en conséquence pour la saison 2023-2024.

Considérant le projet de convention

Avis favorable du bureau pour verser 9700 € et report de la décision pour les 3700 € supplémentaires de remboursement de prêt – Soumis au Conseil d'Agglomération ultérieurement

Développement local - rapporteur Frédéric SAUSSET, Xavier ANGELI, Jean Louis BONNET

Projet de territoire – Prospective financière et calendrier

Prospective financière

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, Finance Consult a été chargé de proposer une stratégie financière qui a vocation à permettre une priorisation des actions en garantissant la soutenabilité financière.

La mise en perspective repose sur :

- ✓ Le budget 2023 et l'évolution des charges sur les 10 ans à venir (en cela compris de nouvelles actions)
- ✓ Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), tel qu'il a été établi en 2020 et amendé depuis en fonction des nouvelles orientations.

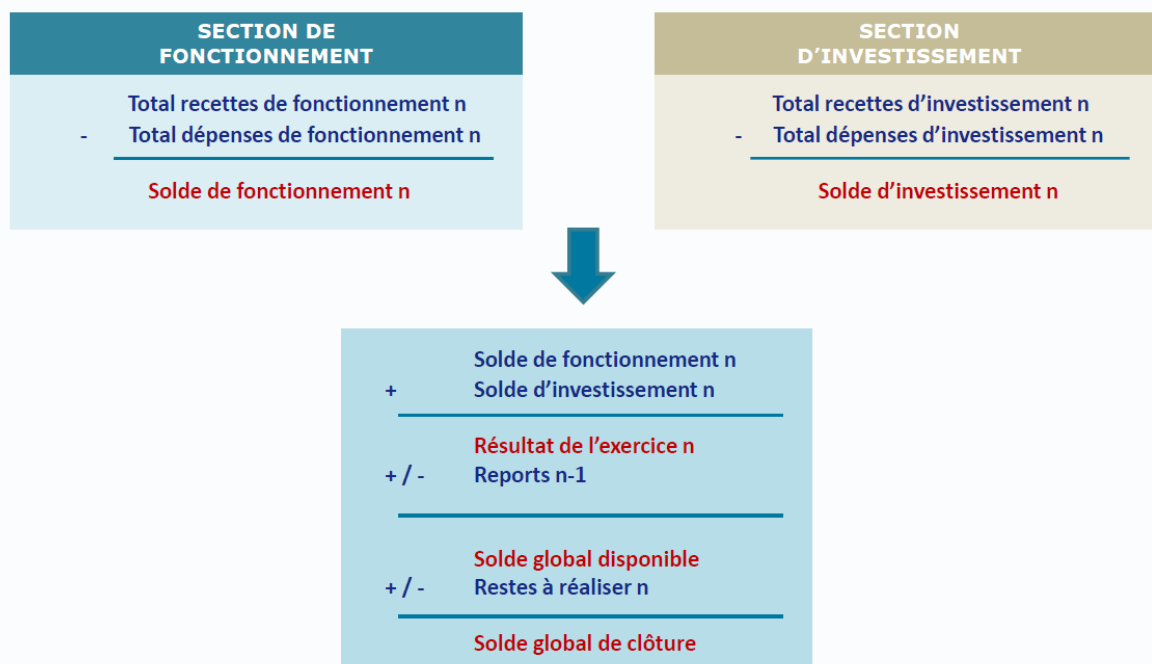
Monsieur Préfol de Finances Consult présente le résultat de ce travail et les points d'arbitrages nécessaires.

I. Présentation des principaux ratios analysés et de leur signification

I.1 La structure d'un compte administratif

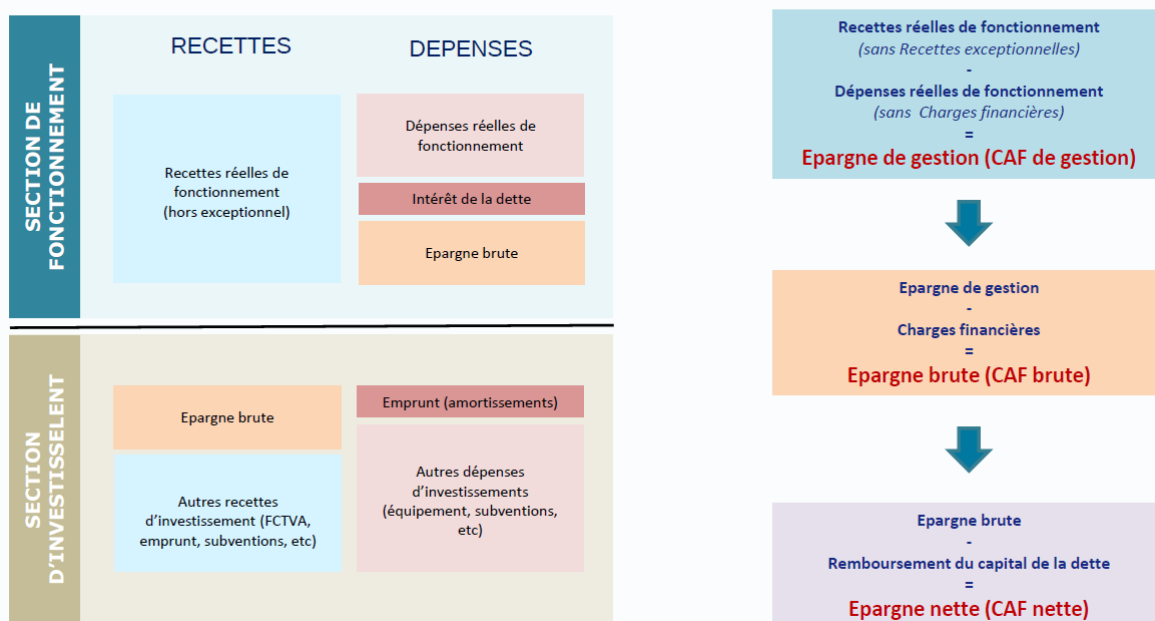
SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES		DEPENSES	
	Flux réels			
		Vente de produits / services		Charges à caractère général (location, eau-assainissement, télécommunication, etc)
		Impôts et taxes		Charges de personnel
		Dotations et subventions		Autres charges
		Autres produits		Charges exceptionnelles et financières (intérêts emprunts)
		Produits exceptionnels et financiers		Amortissements des immobilisations
	Flux d'ordre	Amortissement des subventions		
SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES		DEPENSES	
	Flux réels			
		Dotations (FCTVA)		Subvention d'investissement
		Subvention d'investissement		Emprunt (amortissements)
		Nouveaux emprunts		Investissements
		Immobilisations financières		
		1068		
		Opérations de tiers		Opérations de tiers
		Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales
	Flux d'ordre	Amortissements des immobilisations		Amortissement des subventions

- Le **solde global disponible** constitue la trésorerie disponible à la fin de l'exercice.
- A l'occasion du vote du compte administratif, et du budget primitif, est votée l'affectation du résultat



I.3 Notion d'épargne et de capacité de désendettement

- Les ratios d'épargne permettent d'apprécier la santé financière d'une collectivité.



- La santé financière se mesure notamment d'après les trois éléments suivants, dont **les seuils d'alerte sont indiqués en rouge** :

TAUX D'EPARGNE BRUTE	EPARGNE NETTE	CAPDES
Définition de l'épargne brute : elle se calcule comme la différence entre l'épargne de gestion (RRF – DRF) et les intérêts de la dette. Elle permet de mesurer la capacité de la collectivité à supporter le remboursement en capital de la dette et sa possibilité de financement, et éventuellement d'investir. Définition du taux d'épargne brute : Il s'agit de l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement	Définition de l'épargne nette : elle se calcule comme la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette. Elle permet de mesurer la capacité de la collectivité à réaliser des investissements avec son autofinancement et sans avoir recours à l'emprunt	Définition de la capacité de désendettement : Elle se calcule en divisant l'encours de dette d'une collectivité par son épargne brute. Elle permet de déterminer le nombre total d'années nécessaires pour rembourser le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre toute son épargne brute.
↓	↓	↓
Supérieur à 10%	Supérieure à 0	Inférieure à 10 ans

II. Présentation de la prospective

II. Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

❖ Charges à caractère général :

- Reprise du réalisé 2022 et évolution de 1,5% ou 3% par an
- Reprise du BP 2023 concernant les charges
- Introduction du projet de territoire à hauteur de 300k€ par an dès 2023
- Introduction du personnel médiathèque et des coûts inhérents dès 2027 pour 1M€ puis 1,2M€ en 2029.

❖ Charges de personnel :

- Prise en compte de l'enveloppe budgétaire 2023 puis évolution de +2,75% par an

❖ Autres charges de gestion courante :

- Reprise des hypothèses 2022 et évolution de 0% à 2%

❖ Atténuations de produits

- Stabilité des attributions de compensation (modification pour la médiathèque),
- Stabilité DSC, FNGIR et FPIC

❖ Charges financières

- Reprise des intérêts de la dette existante
- Intégration des charges financières liées à la nouvelle dette contractée sur la base d'un taux de 3,4%

❖ Dépenses d'ordre (amortissements) :

- Prise en compte du réalisé 2022
- Prise en compte de l'amortissement des nouveaux investissements et amortissement sur 20 ans

Recette fonctionnement :**❖ Remboursement rémunérations personnel et produits des services**

- Reprise du réalisé 2022 et évolution de 1,5% ou 3% par an sauf MàD de personnel évoluant de 2,75% comme la MS
- Reprise du BP 2023 selon certains postes

❖ Impôts et taxes

- Prise en compte du BP 2023

❖ Dotations et subventions:

- Reprise du réalisé 2022 et évolution de 1,5% ou stagnation
- Reprise du BP 2023 selon certains postes

❖ Produits de gestion courante

- Prise en compte des revenus des immeubles
- Prise en compte minorée des remontées d'excédents des BA

❖ Produits exceptionnels

- Limité à 10k€/an

❖ Recettes d'ordre (amortissements) :

- Reprise des recettes d'ordre 2022
- Reprise des subventions versées au titre du PPI et extinction sur 20 ans

II.2 Investissement et financement des investissements

Présentation consolidée	2023			2024			2025			2026		
	Dépenses	Recettes	Besoin en financement	Dépenses	Recettes	Besoin en financement	Dépenses	Recettes	Besoin en financement	Dépenses	Recettes	Besoin en financement
Patrimoine communautaire	1 201 K€	0 K€	1 201 K€	2 560 K€	809 K€	1 751 K€	2 560 K€	809 K€	1 751 K€	618 K€	0 K€	618 K€
GEMAPI	8 538 K€	4 487 K€	4 051 K€	564 K€	88 K€	476 K€	1 026 K€	267 K€	759 K€	1 956 K€	589 K€	1 367 K€
Environnement	1 265 K€	54 K€	1 211 K€	948 K€	227 K€	721 K€	636 K€	155 K€	481 K€	672 K€	164 K€	508 K€
Ame-dev local BP	2 885 K€	30 K€	2 855 K€	3 717 K€	616 K€	3 101 K€	4 581 K€	1 448 K€	3 133 K€	3 395 K€	1 265 K€	2 130 K€
Ame-dev local BA	2 504 K€	65 K€	2 439 K€	2 660 K€	259 K€	2 401 K€	3 078 K€	650 K€	2 428 K€	1 360 K€	650 K€	710 K€
Mobilité	1 164 K€	231 K€	933 K€	506 K€	151 K€	355 K€	720 K€	262 K€	458 K€	989 K€	341 K€	648 K€
Economie	3 495 K€	3 277 K€	218 K€	1 425 K€	817 K€	608 K€	1 625 K€	765 K€	860 K€	1 425 K€	875 K€	550 K€
Total	21 052 K€	8 144 K€	12 908 K€	12 380 K€	2 967 K€	9 413 K€	14 226 K€	4 356 K€	9 870 K€	10 415 K€	3 884 K€	6 531 K€

Sous TOTAL BG	13 889 K€	4 571 K€	9 318 K€	7 789 K€	1 740 K€	6 049 K€	8 803 K€	2 679 K€	6 124 K€	6 641 K€	2 018 K€	4 623 K€
Sous TOTAL BA	7 163 K€	3 573 K€	3 590 K€	4 591 K€	1 227 K€	3 364 K€	5 423 K€	1 677 K€	3 746 K€	3 774 K€	1 866 K€	1 908 K€

Présentation consolidée	2027			2028			2029			2030		
	Dépenses	Recettes	Besoin en financement	Dépenses	Recettes	Besoin en financement	Dépenses	Recettes	Besoin en financement	Dépenses	Recettes	Besoin en financement
Patrimoine communautaire	618 K€	0 K€	618 K€	618 K€	0 K€	618 K€	618 K€	0 K€	618 K€	618 K€	0 K€	618 K€
GEMAPI	2 100 K€	637 K€	1 463 K€	3 630 K€	1 180 K€	2 450 K€	210 K€	40 K€	170 K€	210 K€	40 K€	170 K€
Environnement	216 K€	50 K€	166 K€	216 K€	50 K€	166 K€	216 K€	50 K€	166 K€	96 K€	0 K€	96 K€
Ame-dev local BP	4 235 K€	1 630 K€	2 605 K€	4 295 K€	1 701 K€	2 594 K€	2 255 K€	672 K€	1 583 K€	410 K€	0 K€	410 K€
Ame-dev local BA	1 360 K€	650 K€	710 K€	1 360 K€	650 K€	710 K€	1 360 K€	650 K€	710 K€	669 K€	443 K€	226 K€
Mobilité	1 347 K€	576 K€	771 K€	872 K€	378 K€	495 K€	543 K€	248 K€	295 K€	543 K€	248 K€	295 K€
Economie	775 K€	875 K€	-100 K€	475 K€	600 K€	-125 K€	240 K€	600 K€	-360 K€	240 K€	600 K€	-360 K€
Total	10 651 K€	4 418 K€	6 233 K€	11 466 K€	4 559 K€	6 908 K€	5 442 K€	2 260 K€	3 182 K€	2 786 K€	1 331 K€	1 455 K€

Sous TOTAL BG	7 169 K€	2 317 K€	4 852 K€	8 759 K€	2 931 K€	5 828 K€	3 299 K€	762 K€	2 537 K€	1 334 K€	40 K€	1 294 K€
Sous TOTAL BA	3 482 K€	2 101 K€	1 381 K€	2 707 K€	1 628 K€	1 080 K€	2 143 K€	1 498 K€	645 K€	1 452 K€	1 291 K€	161 K€

II.2 Investissement et financement des investissements

Présentation consolidée	2031			2032			Total		
	Dépenses	Recettes	Besoin en financement	Dépenses	Recettes	Besoin en financement	Dépenses	Recettes	Besoin en financement
Patrimoine communautaire	618 K€	0 K€	618 K€	618 K€	0 K€	618 K€	10 647 K€	1 618 K€	9 029 K€
GEMAPI	90 K€	0 K€	90 K€	90 K€	0 K€	90 K€	18 414 K€	7 328 K€	11 086 K€
Environnement	96 K€	0 K€	96 K€	96 K€	0 K€	96 K€	4 457 K€	750 K€	3 707 K€
Ame-dev local BP	410 K€	0 K€	410 K€	410 K€	0 K€	410 K€	26 593 K€	7 362 K€	19 231 K€
Ame-dev local BA	490 K€	390 K€	100 K€	0 K€	0 K€	0 K€	14 841 K€	4 407 K€	10 434 K€
Mobilité	258 K€	129 K€	129 K€	258 K€	129 K€	129 K€	7 200 K€	2 693 K€	4 508 K€
Economie	240 K€	0 K€	240 K€	240 K€	0 K€	240 K€	10 180 K€	8 409 K€	1 771 K€
Total	2 202 K€	519 K€	1 683 K€	1 712 K€	129 K€	1 583 K€	92 332 K€	32 567 K€	59 766 K€
Sous TOTAL BG	1 214 K€	0 K€	1 214 K€	1 214 K€	0 K€	1 214 K€	60 111 K€	17 058 K€	43 053 K€
Sous TOTAL BA	988 K€	519 K€	469 K€	498 K€	129 K€	369 K€	32 221 K€	15 509 K€	16 713 K€

Montant des investissements sur le PPI: 92MC

- 60MC sur le Budget général
- 32MC sur les Budgets annexes

II.2 Investissement et financement des investissements

KC	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Dépenses Réelles de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles)	37 785 k€	40 650 k€	40 932 k€	41 597 k€	42 344 k€	43 782 k€	44 397 k€	45 110 k€	45 663 k€	46 249 k€	46 611 k€
Recettes Réelles de fonctionnement (hors produits de cession)	43 531 k€	43 846 k€	43 541 k€	43 791 k€	44 128 k€	44 320 k€	44 608 k€	44 828 k€	45 097 k€	45 370 k€	45 647 k€
EPARGNE DE GESTION	5 746 k€	3 196 k€	2 609 k€	2 194 k€	1 784 k€	537 k€	211 k€	-283 k€	-566 k€	-879 k€	-963 k€
Charges financières	173 k€	233 k€	318 k€	424 k€	542 k€	653 k€	784 k€	953 k€	1 052 k€	1 126 k€	1 213 k€
EPARGNE BRUTE	5 573 k€	2 963 k€	2 291 k€	1 770 k€	1 242 k€	-116 k€	-573 k€	-1 236 k€	-1 618 k€	-2 005 k€	-2 177 k€
Remboursement en capital	946 k€	869 k€	808 k€	942 k€	1 127 k€	1 242 k€	1 372 k€	1 563 k€	1 741 k€	1 921 k€	1 729 k€
EPARGNE NETTE	4 626 k€	2 094 k€	1 483 k€	828 k€	116 k€	-1 358 k€	-1 946 k€	-2 799 k€	-3 359 k€	-3 926 k€	-3 906 k€
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	1 579 k€	6 628 k€	2 948 k€	4 030 k€	3 081 k€	3 311 k€	4 145 k€	1 219 k€	225 k€	168 k€	168 k€
Dépenses d'équipement	2 986 k€	14 842 k€	8 716 k€	9 750 k€	7 670 k€	7 169 k€	8 759 k€	3 299 k€	1 334 k€	1 214 k€	1 214 k€
Emprunt nouveau	31 k€	1 547 k€	4 303 k€	4 681 k€	4 175 k€	4 784 k€	6 027 k€	4 230 k€	3 673 k€	4 139 k€	4 117 k€
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 260 k€	-4 590 k€	229 k€	87 k€	134 k€	101 k€	116 k€	147 k€	38 k€	2 k€	0 k€
Résultat reporté	2 330 k€	5 590 k€	1 000 k€	1 229 k€	1 316 k€	1 450 k€	1 550 k€	1 666 k€	1 813 k€	1 851 k€	1 853 k€
SOLDE GLOBAL DISPONIBLE	5 590 k€	1 000 k€	1 229 k€	1 316 k€	1 450 k€	1 550 k€	1 666 k€	1 813 k€	1 851 k€	1 853 k€	1 853 k€
Restes à réaliser	-1 177 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE	4 413 k€	1 000 k€	1 229 k€	1 316 k€	1 450 k€	1 550 k€	1 666 k€	1 813 k€	1 851 k€	1 853 k€	1 853 k€
Encours de dette au 31/12	8 472 k€	9 150 k€	12 644 k€	16 383 k€	19 432 k€	22 974 k€	27 629 k€	30 296 k€	32 228 k€	34 446 k€	36 833 k€
Capacité de désendettement en années	1,52	3,09	5,52	9,26	15,64	-198,87	-48,19	-24,52	-19,92	-17,18	-16,92
Seuil prudentiel	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10

Forte dégradation en 3 années au niveau de l'épargne brute et nette et même de l'épargne de gestion.

Il y a un double problème:

- L'épargne de gestion après 2027: cela signifie de trouver des recettes de fonctionnement supplémentaires ou de travailler sur les dépenses de fonctionnement
- L'épargne brute et l'épargne nette: dépendent en partie de l'investissement et de la dette mais également des recettes de fonctionnement

II.2 Investissement et financement des investissements

KC	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Dépenses Réelles de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles)	37 785 k€	40 650 k€	40 932 k€	41 525 k€	42 167 k€	43 580 k€	44 184 k€	44 880 k€	45 421 k€	46 006 k€	46 367 k€
Recettes Réelles de fonctionnement (hors produits de cession)	43 531 k€	43 846 k€	43 941 k€	44 591 k€	45 328 k€	46 720 k€	47 008 k€	47 628 k€	47 897 k€	48 170 k€	48 447 k€
EPARGNE DE GESTION	5 746 k€	3 196 k€	3 009 k€	3 066 k€	3 161 k€	3 139 k€	2 824 k€	2 748 k€	2 476 k€	2 164 k€	2 080 k€
Charges financières	173 k€	233 k€	264 k€	299 k€	307 k€	309 k€	293 k€	285 k€	263 k€	242 k€	223 k€
EPARGNE BRUTE	5 573 k€	2 963 k€	2 745 k€	2 768 k€	2 855 k€	2 830 k€	2 531 k€	2 463 k€	2 213 k€	1 923 k€	1 857 k€
Remboursement en capital	946 k€	869 k€	754 k€	811 k€	876 k€	864 k€	819 k€	792 k€	793 k€	810 k€	433 k€
EPARGNE NETTE	4 626 k€	2 094 k€	1 992 k€	1 956 k€	1 979 k€	1 966 k€	1 712 k€	1 671 k€	1 420 k€	1 113 k€	1 424 k€
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	1 579 k€	5 613 k€	2 534 k€	2 658 k€	2 212 k€	1 847 k€	1 893 k€	739 k€	169 k€	139 k€	139 k€
Dépenses d'équipement	2 986 k€	12 000 k€	7 000 k€	6 000 k€	5 000 k€	4 000 k€	4 000 k€	2 000 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€
Emprunt nouveau	31 k€	0 k€	2 213 k€	1 404 k€	826 k€	204 k€	413 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 260 k€	-4 311 k€	-279 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	392 k€	571 k€	233 k€	545 k€
Résultat reporté	2 330 k€	5 590 k€	1 279 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 392 k€	1 963 k€	2 197 k€
SOLDE GLOBAL DISPONIBLE	5 590 k€	1 279 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 392 k€	1 963 k€	2 197 k€	2 742 k€
Restes à réaliser	-1 177 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE	4 413 k€	1 279 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 392 k€	1 963 k€	2 197 k€	2 742 k€
Encours de dette au 31/12	8 472 k€	7 602 k€	9 062 k€	9 654 k€	9 605 k€	8 945 k€	8 539 k€	7 747 k€	6 954 k€	6 144 k€	5 711 k€
Capacité de désendettement en années	1,52	2,57	3,30	3,49	3,36	3,16	3,37	3,15	3,14	3,20	3,07
Seuil prudentiel	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10

Investissements Budget Général		12 000 000 €	7 000 000 €	6 000 000 €	5 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Investissements Budgets annexes		7 163 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	1 000 000 €	988 000 €	498 000 €
Investissements Totaux dans la prospective		19 163 000 €	10 000 000 €	9 000 000 €	8 000 000 €	7 000 000 €	6 000 000 €	3 500 000 €	2 000 000 €	1 988 000 €	1 498 000 €
CRD de la dette BA	14 622 486 €	17 743 976 €	18 512 925 €	19 184 145 €	19 363 831 €	19 096 268 €	18 479 345 €	17 507 857 €	16 158 026 €	15 157 504 €	14 014 841 €
CRD de la dette BG	8 471 703 €	7 602 498 €	9 061 751 €	9 654 197 €	9 604 946 €	8 945 021 €	8 538 922 €	7 747 000 €	6 954 062 €	6 143 938 €	5 710 782 €
CRD de la dette totale	23 094 189 €	25 346 473 €	27 574 676 €	28 838 342 €	28 968 778 €	28 041 288 €	27 018 266 €	25 254 857 €	23 112 088 €	21 301 442 €	19 725 623 €

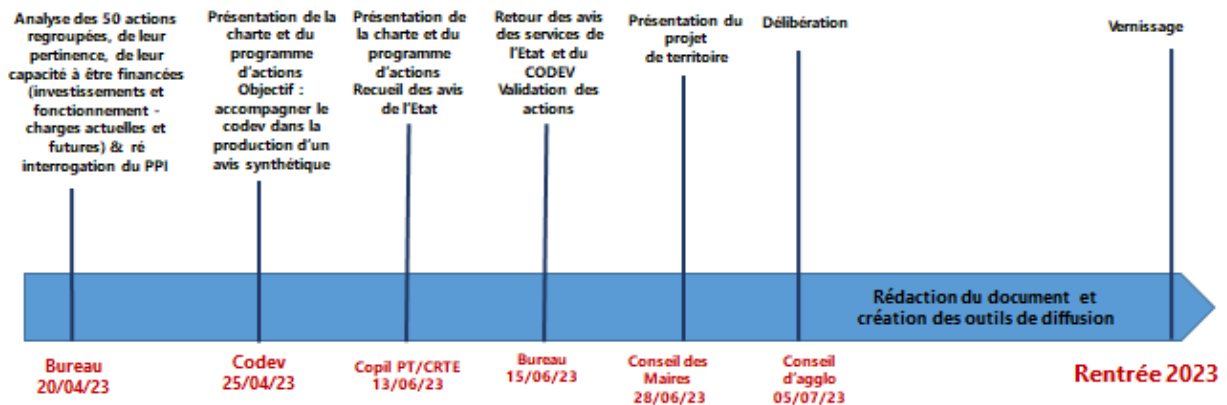
	TOTAL	TOTAL PPI Actuel
Investissements Budget Général	43 000 000 €	60 111 000 €
Investissements Budgets annexes	25 149 000 €	32 221 000 €
Investissements Totaux dans la prospective	68 149 000 €	92 332 000 €

2 actions nécessaires:

- Réduire le PPI de 92M€ à 68M€ (potentiellement 70M€ si en fin de mandat 2031/2032)
- Agir sur la section de fonctionnement: + 400k€ en 2024, +800k€ en 2025, + 1,2M€ en 2026, + 2,4M€ en 2027 et 2028, + 2,8M€ de 2029 à 2032.

Calendrier

Projet de territoire - calendrier



Bureau du 23 mars 2023

25

=>A noter que les fiches actions seront débattues lors du bureau du 17 mai (et non du 20 avril).

Le bureau prend acte de la présentation

La séance levée à 16h15